

BULLETIN FÉDÉRAL

de la Fédération française de cyclotourisme

COMPTE-RENDU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Moulins – samedi 9 et dimanche 10 décembre 2017

 *Le tourisme à vélo*

N° 141

— FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME —

ALLOCUTIONS D'ACCUEIL

Martine Cano, présidente de la Fédération française de cyclotourisme, salue les présidents des Comités départementaux et régionaux, les membres des clubs présents, les membres du Comité des sages – Pierre Wanner, Henri Dusseau, Gérard Hamon –, tous les amis cyclotouristes.

Elle cite les personnalités absentes excusées :

- M. Pierre-André Périssol, maire de Moulins, empêché mais qui est passé saluer le matin ;
- M^{me} Laura Flessel, Ministre des sports ;
- M. Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances ;
- M. Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire ;
- M^{me} Sylvie Banoun, Coordinatrice interministérielle pour le développement de l'usage du vélo ;
- M^{me} Christelle Beurrier, présidente des DRC (Départements et régions cyclables) ;
- M. Claude Riboulet, président du conseil départemental de l'Allier ;
- M. Jean-Michel Autier, président d'honneur de la FFCT ;
- M. Pierre Roques, membre du Comité des sages.

Elle déclare ouvertes les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire. Elle annonce que les votes en séance seront clos à 10h10.

« Avant de commencer ces retrouvailles, j'ai une pensée pour celles et ceux qui ne sont pas parmi nous aujourd'hui, connus ou anonymes, victimes toujours trop nombreuses d'accidents ou de maladies ; de crainte d'oublier quelques noms, je ne ferai pas de liste mais j'y associe une figure du cyclotourisme de l'Allier Roland Sauvaget, notre ancien vice-président Jean-Pierre Guillot, presque un voisin de Moulins et bien sûr celle qui a voulu cette Assemblée à Moulins, Chantal Vernois. Pour elle, pour eux, je vous demande d'observer une minute de silence. »

Christian Proponet, secrétaire général de la FFCT, nouveau « maître du temps », nous souhaite la bienvenue au nom de tout le Comité directeur fédéral dans cette terre de cyclotourisme qu'est l'Allier, avec la Semaine fédérale de Saint-Pourçain, et une troisième Assemblée générale après Montluçon et Vichy.

Daniel Dionnet, président du Comité d'organisation du présent congrès

Daniel Dionnet souhaite le bonjour à toutes et tous. Il rend hommage à Chantal Vernois qui avait voulu cette Assemblée générale. Après Montluçon et Vichy, il lui paraissait logique d'organiser une Assemblée générale à Moulins pour boucler le « triangle de l'Allier ». Hélas, un matin de printemps, c'est le drame : *« Chantal n'est plus ! Il nous fallait faire vivre son bébé. Le bébé grandit, il devient enfant. Aujourd'hui il est là devant vous. Merci Chantal. »*

Jocelyne Lefèbvre, présidente du Comité départemental de cyclotourisme de l'Allier

Jocelyne Lefèbvre, salue les personnalités et toute l'assemblée. Elle nous souhaite la bienvenue au nom du Comité et des bénévoles. Elle remercie les partenaires institutionnels et privés, monsieur le Sénateur Gérard Dériot, le Conseil départemental, la mairie, l'office de tourisme, le Crédit agricole. *« Bon congrès. Bonne journée. »*

M^{me} Corinne Coupas, vice-présidente du Conseil départemental de l'Allier

M^{me} Corinne Coupas nous dit son immense plaisir à nous recevoir. L'Allier, terre de tourisme, de vélo et de cyclotourisme, c'est 1 500 km de parcours, dont 1 400 km de Véloroutes, 60 km de Voies vertes, 10 km de pistes cyclables urbaines, au total 5 millions d'euros investis pour notre pratique. L'Allier, c'est aussi une grande diversité de paysages. Un grand merci à tous, aux clubs générateurs de lien social, aux bénévoles qui répondent toujours présents, aux organisateurs du présent congrès. Elle indique que nous avons un grand projet en commun, avec la traversée du Massif central à VTT qui devrait être inaugurée en 2018. *« Nous sommes ensemble pour que le vélo et le cyclotourisme se trouvent bien dans l'Allier. Bon congrès. »*

Martine Cano, présidente de la Fédération, la remercie et lui remet le tome 3 de *l'Histoire du cyclotourisme* qui retrace l'histoire de notre mouvement à l'époque contemporaine.

Jean-Jacques Pech, Président du Comité régional de cyclotourisme Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-Jacques Pech nous souhaite avec humour la bienvenue à Moulins en Allier, capitale historique des ducs de Bourbon pour ce congrès, moment incontournable de notre Fédération. L'Allier, un département qui ravit les adeptes du BCN-BPF puisqu'il vaut province à lui seul !

« J'espère ne pas vous avoir trop saoulé, de bon matin ce serait quelque peu déplacé ! Bon congrès à vous tous. »

RAPPORT MORAL – MARTINE CANO, PRÉSIDENTE FÉDÉRALE

Martine Cano, présidente de la Fédération, résume les points essentiels.

« Notre congrès annuel est toujours un moment fort, tant sur le plan institutionnel et fédéral, celui des bilans et perspectives, que sur le plan humain avec le plaisir des retrouvailles, ciment de nos relations et de notre Fédération.

Je ne relis pas ce qui figure dans le rapport moral du Bulletin fédéral 139 bis, mais souhaite insister sur trois points :

L'un des faits marquants de cette année aura été la réforme territoriale, la fusion des ligues en régions ; certaines ont effectué ce changement fin 2016, d'autres début 2017, désormais tout le monde est en ordre de marche, certains plus avancés que d'autres mais le mouvement est là.

Contrairement aux appréhensions, des Assemblées générales ont connu une belle affluence, source de rencontres et de naissance d'actions et de projets communs que ce soit en direction des jeunes, des femmes ou de la formation. Bien sûr, toutes les commissions ne sont pas encore complètement structurées, il manque ici et là des délégués pour tel ou tel domaine, comme la sécurité ou le tourisme. Nos actions dans ce domaine se poursuivent et devront se renforcer. Après cette année de mise en route, nous entrons dans une phase plus active et la concertation va permettre de confier des missions plus précises aux uns et aux autres.

Au lieu de culpabiliser, sachons mettre en avant les réussites et les partager pour les faire essaimer : les "bonnes pratiques", celles qui sont couronnées de succès, celles dont il faut s'inspirer. Cela est indispensable si nous voulons consolider nos associations et poursuivre notre développement. Dans ce domaine, l'Observatoire du cyclotourisme est en cours d'évaluation, nous y reviendrons.

L'autre grand changement, également imposé par l'évolution des textes ministériels, concerne le certificat médical. Il nous faudra mesurer l'impact de cette nouvelle obligation sur la pratique associative.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, faire porter les contraintes sur les seuls adhérents et licenciés va à l'encontre de la cohésion nécessaire du monde associatif sportif, élément pourtant indispensable dans notre société où les cyclistes en général et les cyclotouristes en particulier constituent l'un des maillons du développement durable et de la transition écologique.

L'une des conséquences, l'ouverture d'options de licence pour 2018, sera complétée en 2019 de formules "découverte" car il nous faut impérativement continuer à œuvrer pour l'accueil dans nos clubs, continuer à former, à dynamiser, convaincre de l'intérêt à se grouper dans une fédération forte.

Je souhaiterais également attirer l'attention sur un événement plus discret mais important pour nous tous. En ce mois de décembre paraît le tome 3 de l'Histoire du cyclotourisme, rédigé par Raymond Henry dont je salue le travail (comme celui d'Évelyne Bacquet qui en a assuré la mise en page et l'édition). Le troisième volet de cette Histoire traite de la période contemporaine, de 1955 à nos jours, et nous avons tous, je dis bien tous ici dans cette salle, à apprendre du travail de ceux qui nous ont précédés, des embûches rencontrées et surmontées. C'est un ouvrage passionnant qui n'a rien de passéiste, bien au contraire. Je ne peux que vous en recommander très vivement la lecture. »

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

Jacques Vagner, président de la Commission administrative et juridique, explicite les résolutions proposées au vote des clubs.

Résolution 1 dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire

Approuvez-vous la proposition de modification des statuts portant sur :

1. **Statuts – Article 1** : Ajout du complément sur le VAE dans le deuxième paragraphe de l'objet de la Fédération, 1^{er} alinéa de l'article 1 des statuts, pour la prise en compte du VAE : « *y compris l'usage du VAE homologué en tant que vélo* ».
2. **Statuts – Article 6** : Ajout d'une mention permettant à la FFCT de créer de nouvelles formes de licences et des titres de participation, à la fin du 2^e alinéa du 2^e paragraphe de l'article 6 des statuts : « *Elle pourra créer sous des noms à préciser par le Comité directeur des titres de participation, de nouvelles formes de licences et des adhésions* ».

Résolution 2 dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire

Approuvez-vous la proposition de modification des règlements fédéraux portant sur :

1. **Règlement intérieur** - Introduction de la possibilité de validation et de publication des comptes rendus des réunions du Comité directeur par tous moyens électronique - Modification de l'article 25, dont les deux premiers alinéas sont remplacés par : « *Le compte-rendu de chaque réunion du Comité directeur peut être soumis à la correction puis à l'approbation des membres du Comité par tous moyens, y compris électroniques* ».
2. **Règlement financier** - Intégration de la possibilité de procéder à des abandons de frais, avec la modification de l'article 26 du règlement financier – insertion du texte suivant : « *Les membres du Comité, animateurs et adhérents mandatés ne perçoivent aucune rémunération en raison de leur fonction mais peuvent percevoir des remboursements des frais exposés, justifiés et éventuellement autorisés préalablement (frais de déplacements, d'hébergement et de repas, matériel de bureau, frais postaux, Internet, etc.). Les modalités, les taux et plafonds de remboursement des frais de déplacements, d'hôtel et de repas sont fixés par le Comité directeur* ».
3. **Règlement des manifestations** - Modification du texte du règlement des manifestations suite à la parution du décret n° 2017-1279 du 9 août 2017, qui fait passer le seuil de déclaration d'une manifestation sportive à 100 personnes et précise que pour les manifestations se déroulant à l'intérieur du territoire d'une seule commune, la déclaration est faite auprès du maire ou, pour Paris, auprès du préfet de Police.

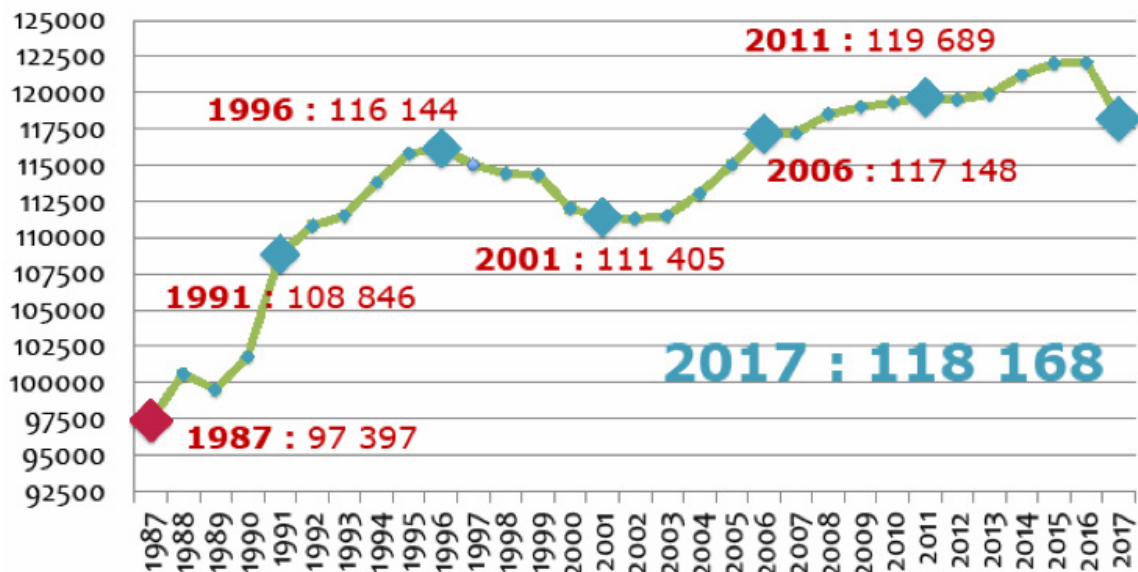
LES FINANCES – ÉLISABETH PICAUT, TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE

Élisabeth Picaut, Trésorière générale, dit son plaisir de retrouver amis et connaissances. Elle remercie Stéphanie Callaud, comptable au siège, et toutes les personnes concernées par les finances, ainsi que le commissaire aux comptes, Marc Luccioni, et les censeurs aux comptes, Annick Lacroix et Bernard Aussillou. Les états comptables et financiers de la fédération concernent l'exercice clos au 30 juin 2017, après 16 années de présidence de Dominique Lamouller, avec désormais une nouvelle présidente, Martine Cano, et neuf nouveaux élus au Comité directeur fédéral, l'exercice 2017 a été en grande partie réservé à la réflexion et à la mise en place des commissions. Les états comptables figurent dans le *Bulletin fédéral N°139 bis*. Le compte de résultat tient compte de trois grands événements : le grand séjour MAC 2017, le Tour cyclotouriste 2016 et les organisations Accueil handicap 2016. Il intègre le compte d'exploitation du Centre cyclotouriste des 4 Vents. Il dégage un résultat positif de 468 742 euros, dû essentiellement à des retards pris sur les dossiers.

■ Évolution du nombre d'adhérents

L'évolution du nombre des adhérents, base de nos ressources, nous concerne tous. En 2017, le nombre d'adhérents est descendu à 118 168. Il faut se donner les moyens d'enrayer cette baisse. La proposition des trois formules de licence fait partie de ces solutions. D'autres propositions sont à l'étude.

◆ Évolution du nombre d'adhérents :



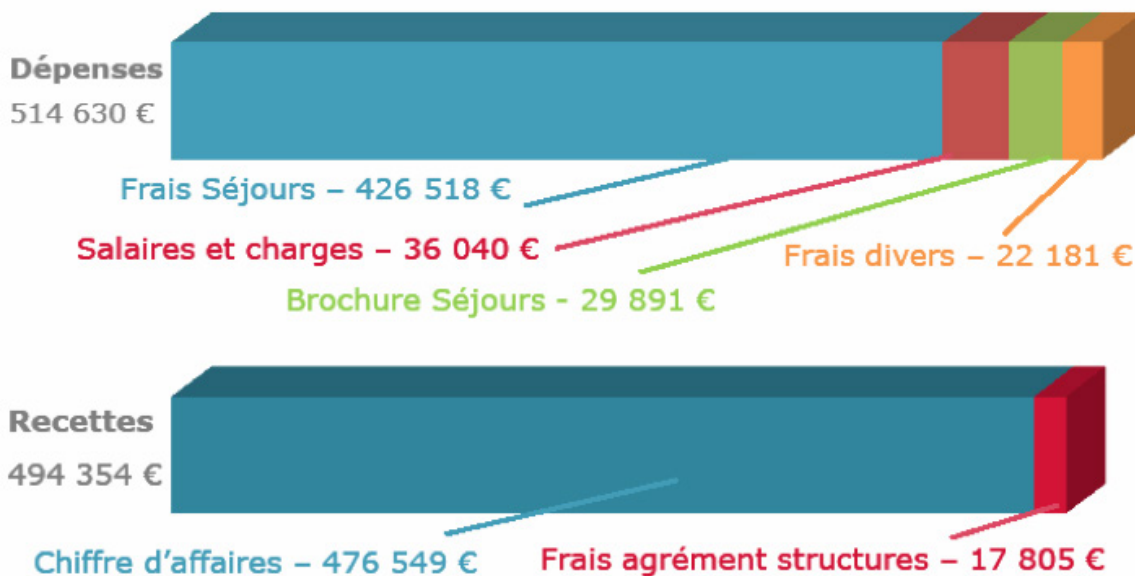
Bilan 2016 de l'activité Séjours

Les séjours ne font plus le plein. Le prix moyen en est sûrement la cause, à moins que ce ne soit l'âge avancé de nos cyclotouristes, et pourtant nous sommes très bien placés par rapport aux tarifs des sociétés privées :

- 21 séjours internationaux Commission tourisme programmés,
- 10 séjours annulés,
- 11 séjours réalisés regroupant 210 participants.

Les séjours des structures agréées ont généré un chiffre d'affaires de plus de 960 000 euros pour un peu plus de 2 000 partants.

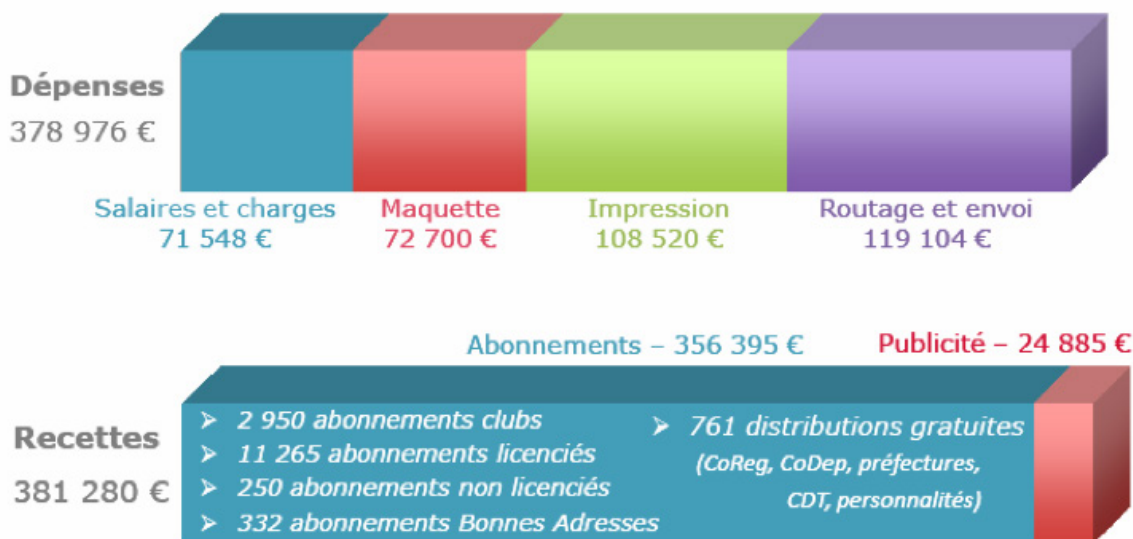
◆ Les chiffres 2016 :



■ L'activité revue Cyclotourisme

La revue *Cyclotourisme* est en équilibre financier, mais, malgré des gens très attachés à cette publication, elle perd régulièrement des abonnés. Le prix n'est a priori pas le frein. Mais alors c'est quoi ? Des solutions sont à l'étude. Il faut souhaiter qu'elles s'avèrent enfin efficaces.

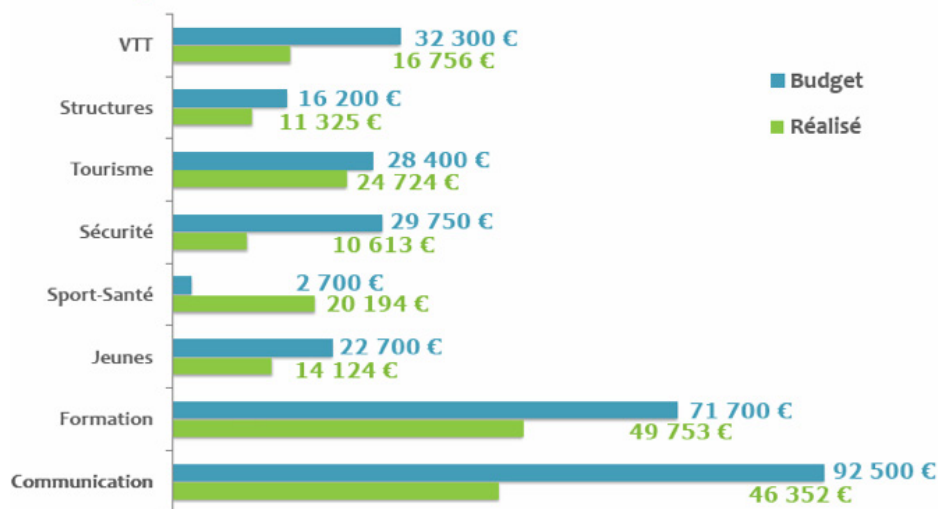
◆ L'activité Revue :



■ Les principales commissions

Des contrats ont été renégociés permettant des économies (hébergement Internet, nouveau prestataire pour documentation et abonnement). Quatre commissions – VTT, Sécurité, Formation, Communication – sont en retard sur leurs prévisions mais elles sont désormais en ordre de marche et les projets vont se réaliser dans le prochain exercice.

◆ Principales Commissions :



■ Évolution des ristournes

Les ristournes aux Comités départementaux (part fixe : 10 % des licences du département + 13 euros par club, avec un montant minimum de 1 000 euros) et aux comités régionaux (part fixe : 10 % des licences de la région + 20 euros par club) sont versées en deux acomptes (mars, juillet) avec un solde en fin ou tout début d'année. Elle rappelle que les comptes rendus d'Assemblée générale doivent être remontés à la Fédération, condition préalable au versement des dites ristournes.

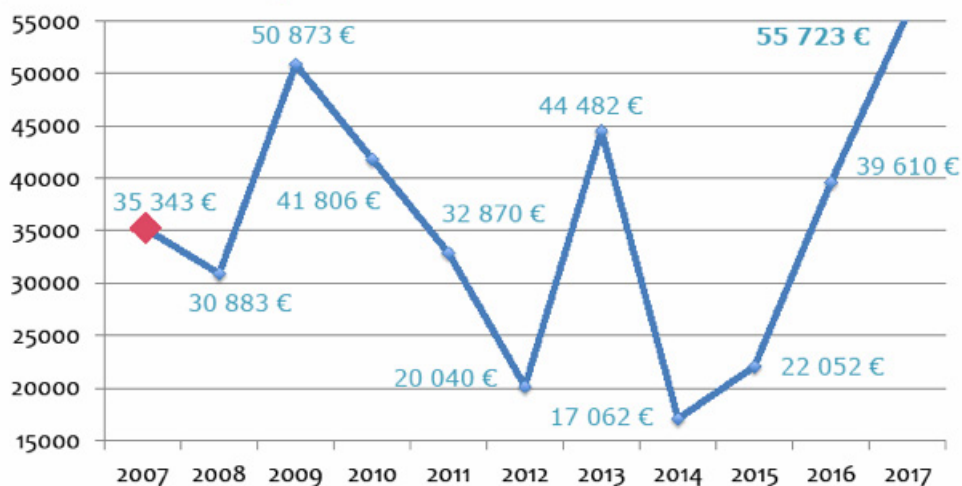
Christian Proponet précise qu'il est préférable que ces comptes rendus soient transmis sous forme dématérialisée.

◆ Évolution de la part fixe des ristournes :



Les aides spécifiques associées au projet fédéral ont concerné l'accueil en 2013, les jeunes en 2014 et 2015, Toutes à Strasbourg en 2016, organisations envers les jeunes et formation de dirigeants (CoReg) et l'augmentation du nombre de licenciés et/ou de clubs (CoDep) en 2017 (34 bénéficiaires). Des projets de refonte sont envisagés (Cf. atelier « Aide aux structures » à venir).

◆ Évolution de la part variable des ristournes :



■ Compte de résultat du Centre cyclotouriste des 4 Vents

Concernant le centre des 4 Vents, la fréquentation est insuffisante pour assurer l'équilibre des comptes. Faites-en la promotion. Une étude analytique financière complète est prévue.

Une somme de 50 000 euros est provisionnée pour prévenir un éventuel nouveau déficit.

Le projet de budget du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Pour les recettes, il tient compte d'un maintien du tarif des licences, d'une baisse des effectifs de 1%, d'une augmentation des labels pour bases VTT et les Territoires Vélo.

Pour les dépenses, sont prévus des kits pour les écoles cyclos, des participations aux salons, la mise en place de la formation sur la communication en interzone, et des travaux d'agrandissement du Centre cyclotouriste des 4 Vents à Aubusson-d'Auvergne.

En conclusion, la Fédération a les moyens financiers pour préparer son évolution. D'autant que face à la baisse des effectifs, elle bénéficie de l'enthousiasme d'adhérents passionnés.

« Les traditions sont faites pour être maintenues, mais aussi pour être bousculées » écrivait Jean d'Ormesson. Avec « Johnny », je chante donc « Ami cyclo, que je t'aime, que je t'aime ! ».

M. Marc Luccioni commissaire aux comptes, remercie l'équipe administrative, **Stéphanie Calluud** et **Nicolas Leroy**, pour le travail de qualité effectué. Il rappelle que son intervention consiste essentiellement à vérifier que les flux financiers correspondent à la réalité. Cette année est une année de transition. Il certifie les comptes sans réserve.

Bernard Aussillou, censeur aux comptes, précise que la mission des censeurs aux comptes a été effectuée le 25 septembre 2017, en présence d'**Élisabeth Picaut**, trésorière générale, **Jean-Marie Brousse**, trésorier général adjoint, **Stéphanie Calluud**, comptable, et **Nicolas Leroy**, directeur du siège. Concernant le budget des commissions, 110 000 euros de crédits n'ont pas été utilisés (formation, communication, sécurité et VTT). Le résultat 2016 / 2017 dégage un résultat positif de 468 742 euros (provision de 130 000 euros non retenue au motif que les frais correspondants relevaient d'investissements et non de charges, 110 000 euros non utilisés par les commissions, 35 000 euros liés au report du salon des maires, 76 000 euros de baisse de charges salariales).

Le Tour cyclotouriste dégage une perte de 14 000 euros. Suite à la démission de l'équipe en place le Comité directeur de la Fédération a constitué une nouvelle équipe coordonnatrice de cette organisation. Le coût de l'AG de Colmar s'élève à 120 000 euros, ce qui n'appelle pas de remarques pour une année électorale. Les recettes du Centre cyclotouriste des 4 Vents sont en baisse de 12 %.

Annick Lacroix, censeur aux comptes, indique que le résultat 2016 / 2017 a bien été affecté aux réserves conformément à la décision de l'Assemblée générale de Colmar. Pour la troisième année, les censeurs aux comptes demandent la possibilité de faire coïncider l'année comptable et l'année cyclotouriste. *« Notre Fédération est indépendante financièrement, c'est rassurant et confortable. »*.

Félicitations aux nouveaux élus chargés des finances. Un grand merci également à **Stéphanie Calluud** pour la qualité du travail fourni et pour sa disponibilité.

■ Questions – Réponses relatives aux finances et sujets associés

Conformément à la tradition, **Christian Proponet**, nouveau secrétaire général, offre à **Henri Bosc** l'honneur de poser la première question.

Henri Bosc : *« Le rapport financier et le rapport des censeurs aux comptes s'inquiètent de l'impact de la baisse des effectifs sur les finances fédérales. Parmi les mesures pour y remédier figurent sans doute les nouvelles licences dont on reparlera certainement lors de cette AG.*

Pour l'exercice 2016 / 2017, le résultat est excédentaire, avec cependant une perte de plus de 14 000 euros engendrée par le Tour cyclotouriste, alors que les grandes manifestations de ce type devraient normalement s'autofinancer. Ma première question sera d'avoir quelques explications sur cette situation déficitaire du Tour cyclotouriste.

D'autre part, toujours sur le plan financier, on parle de la survie en l'état de notre revue imprimée : ne peut-on, comme pour le Centre cyclotouriste des 4 Vents, lui aussi régulièrement déficitaire, s'engager à la maintenir coûte que coûte, comme un service public, au besoin grâce à nos "réserves" alimentées par les bénéfices bonis de nos exercices ?

Comme le Centre des 4 Vents, la revue Cyclotourisme fait partie du patrimoine fédéral et j'espère bien qu'elle ne disparaîtra pas avant mon décès car j'y suis viscéralement attaché. Merci. »

À noter d'ailleurs que la grande majorité des participants à cette Assemblée générale sont également abonnés.

Élisabeth Picaut confirme qu'effectivement nous ne vivons qu'avec nos cotisations, il faut donc être vigilant. Concernant le Tour cyclotouriste, il a été déficitaire deux fois de suite. Ce n'est pas normal. Le Comité directeur en a pris acte et la nouvelle équipe organisatrice doit conduire à cet équilibre. Pour le Centre cyclotouriste des 4 Vents, il appartient à tous les cyclotouristes licenciés. Nous sommes tous responsables et c'est à vous, à nous tous de le faire vivre. Quant à la revue *Cyclotourisme*, il ne faut surtout pas qu'elle disparaisse. La commission travaille pour la faire vivre. C'est aussi à vous de dire ce que vous en attendez, de venir y travailler et d'œuvrer pour le développement des abonnements.

Martine Cano ajoute que **Henri Bosc** fait aussi partie du patrimoine de la Fédération, comme en témoigne le livre de **Raymond Henry** – qu'elle a prévu de lui offrir. « *Henri, ton nom y apparaît quelques fois, y compris dans des pratiques très sportives sur les pentes de l'Aubisque. J'espère que tu prendras plaisir à le lire.* »

Christian Proponet ajoute que pour le Centre cyclotouriste des 4 Vents « *c'est à vous, responsables de CoDep, de travailler et d'inviter les cyclotouristes à s'y rendre.* ».

Yves Yau, médecin fédéral, signale que la commission Sport-Santé, dépense dix fois ce qu'elle gagne. Cela s'explique par une allocation régulière de notre assureur et du ministère des Sports. C'est donc l'argent des assurés et des contribuables plutôt que celui des licenciés.

Gabriel Quéron, ancien cyclotouriste, signale une erreur sur deux lignes inversées dans le compte d'exploitation (cotisations des clubs et montant des licences). Concernant le déficit du Centre cyclotouriste des 4 Vents, cela fait plus de trente ans qu'il considère qu'on aurait dû le vendre. Pour l'excédent, il devrait servir pour augmenter le nombre de clubs. Pour les ristournes aux CoDep et aux CoReg, il faut arrêter de prendre les clubs pour des vaches à lait. Pour la date d'arrêté des comptes, il rappelle qu'autrefois elle s'effectuait au 30 septembre et que cela ne posait pas de problème pour la tenue de l'Assemblée générale en décembre.

Élisabeth Picaut rappelle qu'il y aura en début d'après-midi un atelier consacré aux aides aux structures.

Dominique Lamouller, vice-président fédéral en charge du Centre cyclotouriste des 4 Vents, indique que des travaux d'aménagement et d'amélioration sont en cours. Le Centre, ce n'est pas seulement un bâtiment à gérer, il ne faut pas oublier l'actif humain : 35 années d'échanges, d'activités, de séjours, de formations, du sport santé, de rencontres... Des projets y sont nés, des envies d'avancer. Avec la revue *Cyclotourisme*, ce sont deux supports différents pour faire avancer la cause du cyclotourisme en France. Il faut s'intéresser plus aux hommes et aux femmes qui font le cyclotourisme plutôt qu'aux chiffres. Pour cela, il n'existe qu'une seule maison, car ce n'est pas possible de réaliser ce lieu de rencontre au siège administratif d'Ivry-sur-Seine. « *Le centre ne sera pas vendu tant que je serai adhérent à la Fédération, il doit rester cet outil favorisant les échanges entre cyclotouristes et pour favoriser la dynamique de la FFCT !* ».

Jean-Philippe Battu, en charge des Brevets à la Fédération, ajoute que dans le patrimoine fédéral existe aussi le Brevet des 4 Vents, qui consiste à s'y rendre en passant par des localités dont les noms commencent par les initiales des points cardinaux, et qu'il faut promouvoir ce brevet. Il est carrément contre la vente du Centre.

Martine Cano indique, pour compléter l'aspect humain, que 866 000 euros ont été redistribués aux CoDep et aux CoReg. Quant aux commissions économes, elles font vivre les autres. Le partage, la mutualisation, la solidarité sont des notions que nous défendons.

François Launay, du CoDep Puy-de-Dôme, indique qu'il est important que la revue *Cyclotourisme* soit présentée dans toutes nos organisations, comme c'est le cas dans ce congrès. Il regrette que les cyclotouristes ne sachent pas faire valoir notre revue fédérale. « *On peut tous y écrire.* ».

Christian Proponet ajoute qu'elle est aussi ouverte aux vététistes. C'est une volonté du Comité de rédaction.

Serge Polloni, président du CoDep Lot-et-Garonne et de l'ASPTT Agen, indique que la licence 4^e trimestre est une chance pour conserver les effectifs – c'est le cas dans son département –, voire les augmenter – c'est le cas dans son club, avec un accroissement de trois ou quatre –. Néanmoins, il regrette qu'après un long arrêt un ancien adhérent d'il y a dix, voire quinze ans, ne puisse pas être considéré comme un nouveau licencié sans dérogation qu'il doit demander à chaque fois au siège.

Martine Cano indique qu'informatiquement ce n'est pas possible. Dans ce cas il est effectivement nécessaire de faire une demande de dérogation.

Élisabeth Picaut confirme qu'en effet l'ordinateur a une longue mémoire !

Christian Proponet réaffirme l'intérêt de l'adhésion de fin de saison. Trois ou quatre nouveaux, dans 3 000 clubs, c'est loin d'être négligeable et ça inverserait la tendance. « *Il n'y a pas de petites augmentations !* »

Gilles Dargaud, président du Vélo club lucéen dans la banlieue de Chartres, indique qu'il a pris sa première licence à 32 ans, il y a 24 ans, et pourtant il n'a pas l'impression d'être le plus vieux dans la salle. Il s'interroge « *Comment faire venir les trentenaires et la tranche d'âge 45 à 60 ans ?* ». Il souhaiterait une réflexion à tout niveau – Fédération, régions, départements, clubs – sur cette question.

Élisabeth Picaut rappelle l'atelier en après-midi consacré aux jeunes et familles.

Martine Cano ajoute que les jeunes sont aussi une solution pour faire venir les parents.

Françoise Valluche, du CoDep Puy-de-Dôme, souhaite savoir si des travaux sont prévus au Centre cyclotouriste des 4 Vents pour faciliter l'accueil des handicapés.

Martine Cano indique que de tels travaux sont effectivement prévus.

Dominique Lamouller précise qu'une salle, un lieu détente et un des trois bungalows qui vont être construits seront accessibles aux personnes en situation de handicap. Une chambre va également être transformée dans ce but.

Michel Fontayne, du CoDep Haute-Garonne, revient sur le sujet revue *Cyclotourisme*. Il vend la revue aux nouveaux licenciés, qui s'abonnent la première année, mais ensuite ne la reprennent pas. Pourquoi ? Ce n'est pas le prix. Ce n'est pas la qualité. Le contenu ne les intéresse pas. Nous avons de plus en plus de personnes intéressées à faire trois ou quatre heures de vélo le dimanche matin, et de moins en moins de randonneurs au long cours.

Christian Proponet salue les bénévoles en charge de la revue. Prix et régularité sont à louer. La revue a évolué avec des pages santé, diététique, etc. Elle doit continuer à évoluer. Le Comité de rédaction en a conscience. On peut lui faire confiance.

SPORT – SANTÉ

Yves Yau, médecin fédéral et président de la commission Sport-Santé, intervient sur ce sujet au cœur de la problématique et de l'actualité.

La licence et ses trois formules (Vélo Balade – Vélo Rando – Vélo Sport, toutes au même tarif)

■ ***Licence Vélo Rando – Certificat médical***

Législation : une licence « loisir » est une licence qui n'ouvre pas droit à la participation aux compétitions sportives. La fréquence de présentation d'un certificat médical pour le renouvellement de la licence « loisir » est fixée par chaque fédération concernée. Cette fréquence ne peut être inférieure à trois ans.
FFCT : renouvellement du certificat médical tous les cinq ans pour la formule Vélo Rando.

■ ***Licence Vélo Sport – Certificat médical***

Législation : pour les licenciés d'une fédération habilitée à organiser des compétitions, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la compétition est exigée tous les trois ans.

FFCT : n'organisant pas de compétition, la Fédération demande que le CMNCI portant mention du terme « compétition » soit établi annuellement, ceci pour éviter d'avoir à renouveler inutilement le certificat (si participations multiples) ou d'être amené à solliciter une double affiliation.

■ **Le questionnaire de santé (QS-SPORT)**

Le licencié renseigne un questionnaire de santé, dont le contenu a été élaboré par le Ministère des sports, lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé (toutes les années sans certificat médical). Ce questionnaire de santé permettant le renouvellement de la licence est intitulé QS-SPORT.

Le QS-SPORT ne doit pas être remis à la Fédération lors de la demande de renouvellement de la licence. Le licencié doit seulement attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT.

■ **Licence Vélo Balade**

La formule Vélo Balade, avec dispense de certificat médical, est conçue pour les personnes qui ne font plus beaucoup de vélo mais qui souhaitent conserver un lien avec leur club et la Fédération.

Cette licence permet aussi une pratique dite douce, dans le cadre fédéral, sur des parcours peu exigeants. Elle s'adresse aux nouveaux arrivants et aux personnes encore jeunes. Il est conseillé aux seniors, surtout s'ils ne pratiquent pas régulièrement, de se reporter à la formule Vélo Rando afin de bénéficier d'un contrôle médical (tous les cinq ans) et d'être sensibilisés grâce au questionnaire annuel.

■ **Le sport sur ordonnance**

Décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016.

Les pathologies liées à la sédentarité constituent, dans les pays économiquement développés, la première cause de morbidité et de mortalité prématurée évitable. Intérêt largement reconnu de l'action préventive de l'exercice physique.

Quand une pathologie chronique est déclarée, on peut par une activité physique adaptée, retarder son évolution ou prévenir certaines complications.

« *L'activité physique constitue une thérapeutique non médicamenteuse reconnue et validée scientifiquement, en complément des traitements traditionnels. Il est temps de sortir de la culture du médicament qui peut tout* ». (Valérie Fourneyron, ex Ministre des sports).

Le 27 novembre 2015, les députés adoptaient à l'unanimité la mesure dite « sport sur ordonnance ».

Le décret publié au Journal officiel du 30/12/2016 permet aux personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD) de se voir prescrire une activité physique adaptée à partir du 1^{er} mars 2017.

Les intervenants : Prescripteurs : médecin(s) - Acteurs : professionnels de santé qualifiés - professionnels activité physique - personnes qualifiées par une fédération sportive (annexe 11-7-1) proposées par le CNOSEF et agréées par Ministère des sports.

Texte légal : « Art. D. 1172-2... le médecin traitant peut prescrire une activité physique dispensée par l'un des intervenants suivants : « 4° Les personnes qualifiées titulaires d'une certification, délivrée par une **fédération sportive agréée**, répondant aux compétences précisées dans l'annexe 11-7-1 et garantissant la capacité de l'intervenant à assurer la sécurité des patients dans la pratique de l'activité. La liste de ces certifications est fixée par arrêté conjoint des ministres chargés des sports et de la santé, sur proposition du Comité national olympique et sportif français. ».

Concernant la santé et le vélo, il faut aussi noter que la campagne de communication « Offrez du vélo à votre santé ! » a coûté de l'argent, mais ce n'est pas la Fédération qui a payé.

Le médico Sport-Santé du CNOSEF « Vidal du sport » présente les fédérations sportives et ce qu'elles peuvent apporter pour le traitement des affections concernées par le sport sur ordonnance ainsi que les modalités de pratiques selon les pathologies. Pour le cyclotourisme, cf. p. 246 à 255 (travail réalisé pour la FFCT par le D^r Jean-Luc Langeron).

■ **Kit communication « Offrez du vélo à votre santé ! »**

- Affiches A3 / A4
- 5 fiches Conseils Santé
- Bannières (sites Internets, Facebook, Twitter)
- Vidéos « *Le vélo c'est la santé !* »
- Le jeu Santé www.santevelo.fr : merci aux 7 400 participants.

■ **Le numéro spécial « Cyclo-Santé »**

Ce fascicule de 88 pages reprenant des articles essentiels parus dans *Cyclotourisme* a été préparé par Daniel Jacob. Prix à l'unité : 12 euros + 5 euros de frais de port (port dégressif pour envois groupés).

Yves Yau suggère des commandes groupées pour les CoDep.

■ **Les stages Sport Santé**

Stages au Centre cyclotouriste des 4 Vents : août / septembre 2018.

Réalisables en région sur deux à quatre jours.

Appel aux cyclos intéressés : ne nous laissez pas seuls !

■ **Questions – Réponses relatives au Sport – Santé**

Dans le cadre du vélo sur ordonnance, **Henri Bosc** demande si le vélo est remboursé par la sécurité sociale, ce qui serait bien et permettrait d'acheter des randonneuses !

Yves Yau répond que non, mais indique que localement certaines mutuelles, voire des mairies, peuvent rembourser partiellement la licence.

Huguette Degeix signale ainsi que la MNH (Mutuelle Nationale Hospitalière) à Limoges rembourse en partie, 40 euros l'an passé par exemple. Il faut faire la demande auprès de votre mutuelle.

Concernant la licence Vélo Sport, **Henri Bosc** indique que ce n'est pas le rôle de la Fédération de favoriser ces pratiques compétitives.

Yves Yau répond que la Fédération doit être au service de tous ses adhérents. La Fédération n'organise pas mais elle doit faciliter. Cette formule Vélo Sport n'est pas un objectif en soi, mais seulement une facilité administrative offerte qui peut intéresser quelques milliers d'adhérents.

Philippe Deveaux, président du CoReg Occitanie, intervient sur le sport sur ordonnance. Il rappelle que le professeur Rivière sur Toulouse, qui est cyclotouriste, est très impliqué. Le club cyclotouriste de l'Union est partie prenante et attend ses premiers patients. Il a suivi les formations avec le corps médical mais il n'a pas de moniteur. « *Par contre, avec douze jours de formation requise pour devenir moniteur, ils vont plier les gaules !* ». Il ajoute enfin qu'une start-up est venue récemment leur présenter un VAE connecté qui ne fonctionnerait qu'en fonction de la pathologie et selon un certain degré, qui pourrait donc intéresser Henri Bosc... mais il lui faudrait venir prendre le départ à l'Union près de Toulouse !

Yves Yau indique qu'il est évidemment plus facile de démarrer avec un moniteur que de partir de zéro, mais la demande stricte est seulement d'avoir des personnes certifiées par une fédération agréée, pas forcément des moniteurs.

Isabelle Gautheron, directrice technique nationale, précise les contraintes du décret de décembre 2016. La personne qui aura la certification ne pourra pas encadrer tous les malades, mais uniquement le stade 4, c'est-à-dire le dernier. Avant, ce seront des professionnels de la santé qui interviendront. Le diplôme de moniteur n'est pas requis. La formation par rapport aux maladies sera effectuée par les CROS et les CDOS. La Fédération n'a pas la compétence pour former sur les maladies, mais elle a des gens qui peuvent se former à ces sujets. Il faudra trouver la bonne adéquation maladie – cyclotourisme.

On va créer quelque chose qui correspond à nos structures. Chaque région a aussi des réseaux Sport-Santé et il conviendra de s'en rapprocher.

Gilles Lavandier, président du CoDep Gironde, intervient sur le sujet cyclotourisme et certificat médical. Serons-nous encore autorisés à accepter dans nos organisations les non licenciés qui ne disposent pas de certificat médical ?

Yves Yau indique qu'a priori ils pourront continuer à venir dans nos organisations. L'idéal serait de les convaincre d'adhérer à la Fédération.

Martine Cano ajoute qu'ils sont couverts par l'assurance B. Elle regrette que l'on fasse porter toutes les contraintes sur les licenciés adhérents. Elle ajoute que pour certaines organisations qui sont des « épreuves » avec certaines exigences – Cyclomontagnardes, brevets longue distance –, le certificat médical sera exigé pour les non licenciés.

Gilles Lavandier trouve que les choses ne sont pas claires, la loi dit une chose – certificat médical obligatoire –, la Fédération une autre – licence Vélo balade sans certificat médical. « *Que se passera-t-il avec les assurances en cas de problème si absence de certificat médical ?* ».

Martine Cano rappelle que la formule Vélo Balade correspond à une pratique occasionnelle, faite pour certains conjoints, bénévoles et pour d'anciens licenciés... Les assureurs ne sont pas demandeurs de ces mesures et n'ont pas fait de différence entre les formules car ils considèrent que le risque est le même. En cas de pratique régulière, la Fédération conseille la licence Vélo Rando traditionnelle.

Yves Yau rappelle qu'il est favorable au certificat médical pour tous.

Un participant du CoDep Gironde déclare craindre que la licence Vélo Balade ne soit un piège dans lequel vont s'engouffrer des adhérents pour éviter la consultation et le certificat médical.

Dominique Lamouller : « *Il ne faut pas oublier que faire du cyclotourisme sans licences c'est largement prouvé et possible. Donc obliger pour tous les CMNCI est une ineptie en matière de cyclotourisme sport libre et de loisir libre. Le CNOSF veut augmenter les nombres de licenciés dans les fédérations alors faudrait savoir ce que l'on veut avec ces contraintes de plus en plus fortes dans les fédérations qui favorisent le sport hors de toute organisation officielle* ».

LE TOUR CYCLOTOURISTE ET LE TOUR DE L'HEXAGONE

Jacky Brosseau, président de la commission Semaines fédérales et Tours cyclotouristes, présente le Tour cyclotouriste (FFCT) et le Tour de l'Hexagone (US métro).

■ Le Tour cyclotouriste 2018

- Au départ de Flers, du 3 au 23 juin 2018.
- 21 étapes (dont 3 en autonomie) d'environ 150 km chacune, 3 230 km à parcourir, 32 000 m de dénivelé total, les principaux cols (Grand Colombier, croix de la Serra, col de la Biche, col de Selle, Grand Ballon).
- Inscriptions : avant le 30 avril 2018. 92 participants maximum. 2 300 euros par personne, tout compris.

■ Le Tour de l'Hexagone 2019

- En 2019, la partie Ouest. Juin - juillet (dates non définies). 3 300 km. 29 étapes en 30 jours.
- Un tour de France touristique (homologué par l'US Métro) au plus près des frontières, un parcours unique en deux fois Honfleur – Sète. En 2019 : Honfleur – Sète (Ouest) / En 2021 : Sète – Honfleur (Est). Des dénivelés moins importants, des étapes d'environ 100 km, allure libre, accessible à tous.
- Inscriptions : date limite pas encore définie. 92 participants maximum. 2 900 euros par personne tout compris.

Il remercie les équipes organisatrices, les CoReg et CoDep et les clubs qui nous aident et nous accompagnent. Il invite à faire la promotion de ces Tours afin qu'ils puissent perdurer. Il insiste sur les inscriptions trop tardives qui conduisent à des annulations.

Plus d'informations : Jacky Brosseau – jacky.brosseau@ffct.org – Tél. 06 74 82 09 19.

Inscriptions : Patricia Leroux - p.leroux@ffct.org – Tél. 01 56 20 88 87.

■ Le label Territoire Vélo

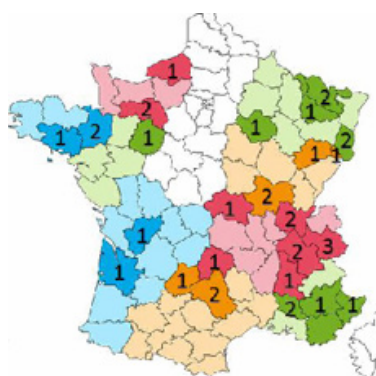
Béatrice Barrière, présidente de la commission Tourisme, présente le label Territoire Vélo. Elle remercie Marie Guignon qui s'occupe de ce label au siège, Jean-François Derégnacourt et Gérard Pliquet, de la commission Séjours en charge de ce label. Elle précise qu'une vidéo très explicite est disponible sur le site fédéral et sur Youtube.

- Label à destination des collectivités territoriales, communes ou intercommunalités (communautés de communes, d'agglomération, urbaines et métropole).
- Le label valide et met en valeur tout ce qui est mis en place autour du vélo, qui touche de près ou de loin la pratique cycliste, qu'elle soit touristique ou utilitaire :
 - » Aménagements : pistes cyclables, aménagements des intersections...
 - » Équipements : stationnements vélos, pompes à vélo à pied, station de lavage...

- » Prestataires : loueurs et réparateurs, hébergeurs spécialisés vélo...
- Tourisme et animations (en lien avec les clubs locaux) : manifestation des clubs FFCT, Fête du Vélo, randonnée autre...
 - » Boucles : au départ de la ville ou des villages de l'intercommunalité...
 - » Éducation et sécurité routière : formations, sensibilisation chez les jeunes...
- Quelques chiffres 2017 : 36 collectivités labellisées, 13 renouvellements de dossiers dont une encore en cours, 4 nouveaux dossiers validés cette année, 16 communes, 20 intercommunalités (ComCom / ComAgglo / Métropoles) représentant un peu plus de 2,8 millions d'habitants (recensement 2014).
- Répartition sur le territoire : 9 CoReg et 26 CoDep concernés, une candidature en cours, onze dossiers avec un bon contact avec la collectivité (dont trois dans des Villages VVF), une dizaine d'autres contacts moins avancés.



CoReg



CoDep



Contacts

- Animation et vie du label : une vidéo de présentation du label, une conférence lors du Salon des maires à Paris « *(Re)Mettre les habitants au vélo, c'est possible !* », avec trois sous-thématiques (aménagement, éducation routière, animation, un projet de séminaire avec les Bases VTT à l'automne 2018).
- Les référents labels régionaux : deux CoReg autonomes dont un en train de former les référents départementaux, trois CoDep réactifs lors d'invitations et participant aux réunions sur leur territoire, trois CoReg avec des retours aléatoires, cinq CoReg n'ayant pas de dossier sur leur territoire ou n'ayant pas encore eu de réunion les concernant. Elle signale que la commission peut se déplacer et venir vous rendre visite.

LES ASSURANCES

Jacques Vagner, président de la commission Administrative, juridique et assurances, rappelle que tous les quatre ans la Fédération est tenue de procéder à un appel d'offres en matière d'assurances. En mai 2017, le Comité directeur a retenu l'offre du cabinet Allianz.

Philippe Garrigues, accompagné de **Céline Gomis**, du cabinet Gomis-Garrigues – Allianz, présente les statistiques accidents en 2016, le contrat fédéral et les nouveautés 2018, la déclaration d'accident et les assurances complémentaires. Le document est joint en annexe externe au présent rapport (fichier pdf " Annexe A_AG FFCT 2017_Les assurances_Allianz ").

Jacques Vagner, en complément des formules de licences déjà évoquées par la commission Sport-Santé, complète en précisant les aspects licence et assurance.

■ **Les formules de licence**

Réponse à des demandes et à l'évolution de la loi sur le certificat médical.

Formule Vélo Balade : pour débutants, conjoints participant aux séjours club, personnes n'ayant pas de CMNCI (Certificat médical de non contre indication).

Formule Vélo Rando : pour tous !

Les formules Vélo Rando, Vélo Balade et Vélo Sport donnent accès aux trois options d'assurance Mini-braquet, Petit-braquet et Grand-braquet. La seule différence porte sur le CMNCI :

- Vélo Rando : CMNCI cyclotourisme tous les cinq ans.
- Vélo Sport : CMNCI cyclisme en compétition tous les ans.
- Vélo Balade : pas de CMNCI - pas de capital décès AVC / ACV.

Formule Vélo Sport : la présentation d'un CMNCI de moins de douze mois pour obtenir la formule Vélo Sport = équivalent à présenter un CMNCI à la pratique du cyclisme en compétition demandé pour participer à une cyclo-sportive.

Les organisateurs de certaines de nos manifestations pourront exiger la présentation d'un CMNCI de moins de douze mois pour les non licenciés et les licenciés Vélo Balade. Ce sera en particulier le cas pour les Cyclomontagnardes et les Brevets longue distance.

Sauf pour la formule Vélo Balade, la licence ne peut pas être renouvelée par le club sans présentation d'un CMNCI ou d'une attestation par rapport aux réponses négatives au questionnaire de santé.

La cotation couleur : indicative, elle permet de conseiller un niveau de circuit.

Une cyclo-sportive est une épreuve cycliste d'endurance, parfois chronométrée, avec classement et ouverte à tous sans distinction d'âge (contrairement aux compétitions par catégorie).

■ **Assurance des VAE (Vélos à Assistance Électrique)**

Les VAE sont assurés comme des vélos.

La directive 2002 / 24 / EC oblige les VAE à respecter la norme NF EN 15194 de 2009 pour être homologués. Ne sont assurés que ces vélos homologués.

Le VAE ne doit pas rouler en tête de groupe et jouer le rôle de deryn pour un copain ou un groupe.

■ **Questions – Réponses relatives aux assurances**

Henri Bosc trouve anormal que les assurances, qui sont toutes au même tarif pour les différentes formules de licence, n'offrent pas les mêmes garanties. Pour la licence Vélo Balade, il n'y a pas de capital décès... ce qui devrait inciter les possesseurs de cette licence à être prudents et à vivre plus longtemps ! Enfin, il n'admet pas la distinction faite entre compétition et cyclosportives, qui sont des courses. La Fédération n'a pas à favoriser la participation de ses adhérents à des compétitions.

Jacques Vagner précise que, pour les assurances, ce sont les mêmes tarifs car c'est beaucoup plus égalitaire. Les cyclosportives sont des sortes de courses ? Oui, mais nous n'organisons pas ce type d'épreuves et ça a toujours existé. De tout temps des adhérents FFCT ont participé à des cyclosportives.

Martine Cano confirme et demande à Henri de se reporter à la page 93 du livre de Raymond Henry !

Christian Proponet ajoute une différence entre course et cyclosportive, à savoir que la course est réservée aux adhérents d'une fédération par catégories, la cyclosportive est ouverte à tous.

Jean-Jacques Cassou, président du CoDep des Hautes-Pyrénées et secrétaire du CoReg Occitanie, a une question ponctuelle sur les attestations d'assurance – leur préfecture demande que soient précisés les montants des capitaux garantis, ce qui n'est pas le cas sur l'imprimé fourni par Allianz –, et deux questions plus générales à savoir d'une part les responsabilités de l'organisateur en cas d'annulation (catastrophe naturelle, météo, attentat, etc.) – cela aurait pu être le cas pour cause de canicule pour la Cyclomontagnarde des Pyrénées –, et d'autre part la possibilité de s'assurer contre une annulation ou de s'en prémunir.

Céline Gomis répond qu'effectivement, l'an passé le problème de la mention des capitaux garantis demandée par certaines préfectures a été résolu au cas par cas. L'an prochain, les attestations intégreront systématiquement la mention des capitaux garantis. L'assurance annulation pour risque climatique existe. C'est une option dont le montant est fonction des capitaux engagés. Elle ne se justifie que si des frais importants sont engagés. Par rapport au risque attentat, c'est plus compliqué. En cas d'alerte, la responsabilité de l'organisateur sera engagée s'il maintient la manifestation. Elle ne sera pas engagée s'il annule.

Isabelle Gautheron ajoute que la responsabilité de l'organisateur est totale s'il va contre l'injonction du préfet.

Philippe Garrigues ajoute que ces garanties annulations sont actuellement traitées au coup par coup. Si la Fédération le souhaite, une réflexion globale pourrait être engagée. Cela a déjà été fait par d'autres fédérations, par exemple le triathlon.

Serge Cacaly, président de DH Vichy, revient sur le questionnaire personnel santé rempli par chacun à discrétion. Que se passera-t-il en cas d'accident grave avec fausse déclaration.

Jacques Vagner rappelle que la personne remplit le questionnaire, le garde et atteste si elle a répondu non à toutes les questions. S'il y a mensonge, cela devient une fausse déclaration avec toutes les conséquences qui vont avec pour le licencié concerné.

Roland Thébault, président du MSD Chartres-cyclo (Madeleine Sport Détente), revient sur le questionnaire santé. Comment dire que l'on a ressenti dans l'année un essoufflement anormal ? *« Moi, en montant le Tourmalet, je suis essoufflé, mais c'est normal ! »*

Jacques Vagner répond qu'il faut voir le côté positif du questionnaire santé, en particulier en matière d'alerte préventive. Cela doit inciter les gens à aller voir le médecin et à se faire surveiller.

Isabelle Gautheron ajoute que le questionnaire santé a été écrit par l'État, que l'on n'y peut rien changer et qu'il s'impose à nous. C'est à chacun de répondre honnêtement. L'État se désengage et on responsabilise les gens.

Christian Lagarde, Cyclo détente Lamonzie-Saint-Martin dans le Périgord, a une question très ponctuelle sur l'annulation lors d'un séjour. Il a été surpris qu'il ait fallu attendre plus de trois mois pour obtenir une réponse.

Céline Gomis indique que ce dossier a été traité par Mondial Assistance et qu'il n'est effectivement pas normal d'avoir des délais aussi longs.

Michel Fontayne s'interroge sur le but de la franchise de 80 euros lors d'un sinistre entre deux cyclistes.

Céline Gomis répond que c'est une franchise contractuelle qui figure dans le cahier des charges de la Fédération et que cela a pour but de responsabiliser tout un chacun. Le responsable garde à sa charge une franchise de 80 euros.

Jean-Paul de Souza, du CoReg Île-de-France, demande comment se matérialise l'attestation vis-à-vis du questionnaire santé.

Jacques Vagner indique que tous les clubs ont reçu un modèle de bordereau avec le texte de l'attestation, une case à cocher et une signature pour valider.

Michel Plas, responsable VTT du CoReg Auvergne-Rhône-Alpes, demande confirmation que le certificat médical sera bien exigé sur certaines manifestations, et en particulier sur la Maxi-Verte.

Martine Cano confirme que sur certaines manifestations, dont la Maxi-Verte, les non licenciés devront en effet attester par une case à cocher qu'ils sont en possession d'un certificat médical.

RESTITUTION DES TRAVAUX EN ATELIERS

A – LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ VTT AU SEIN DE NOS STRUCTURES

La restitution est assurée par **Claude Robillard**, accompagné de **Jacques Chailloux**, **Gérard Goinaud**, et **Didier Boisbluche**, membres de la commission VTT. Cet atelier a attiré un nombre important de participants. Des données statistiques ont été fournies préalablement.

Quelques données sur les sports de nature :

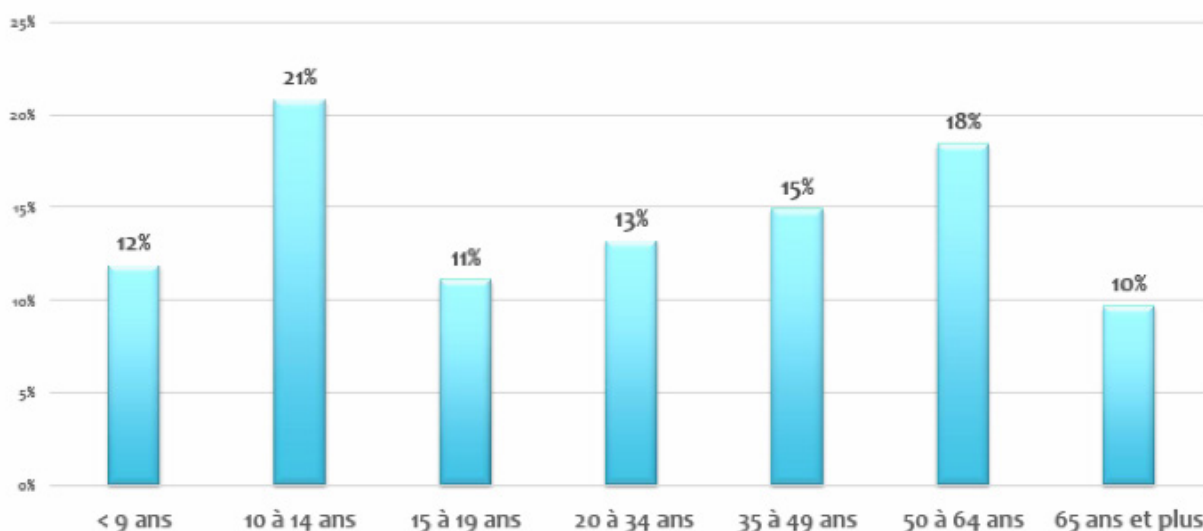
25 millions de pratiquants,

3,1 millions de licenciés, dont 1,7 million venant de Fédérations sportives terrestres, évolution annuelle de +3,6 %.

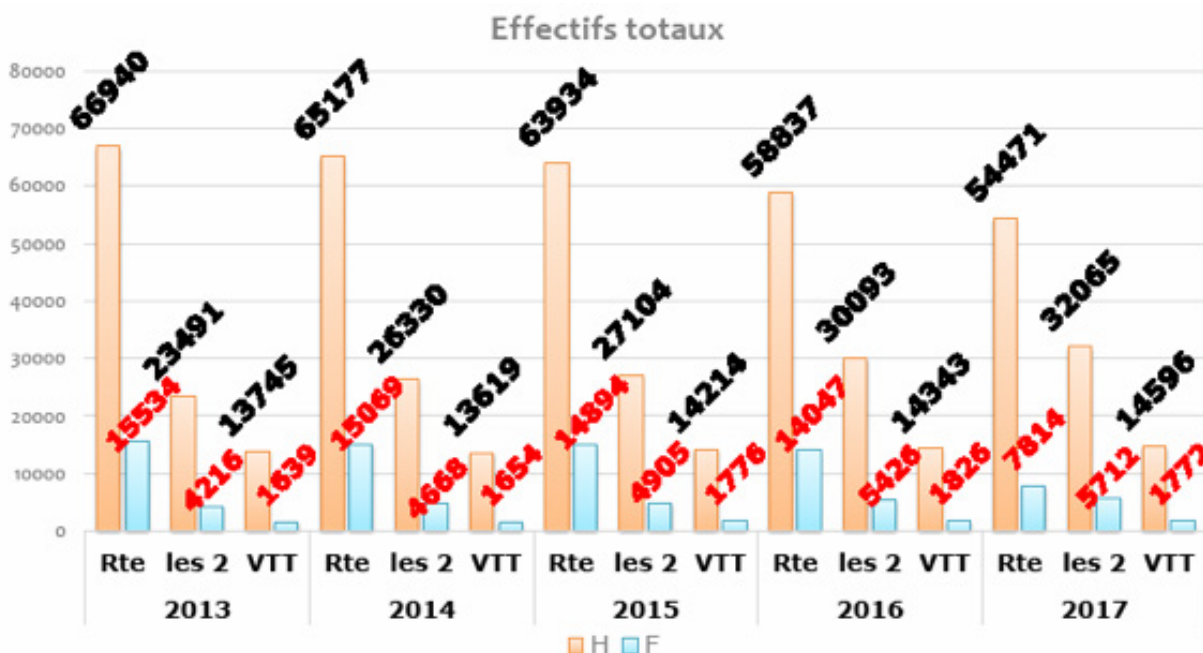
Randonnée pédestre : 7,2 millions de pratiquants dont pratique sportive : 13,6 %, part des femmes : 51,5 %.

Vélo – VTT de loisir : 15,5 millions de pratiquants dont pratique sportive : 29,4 %, part des femmes : 43,8 %.

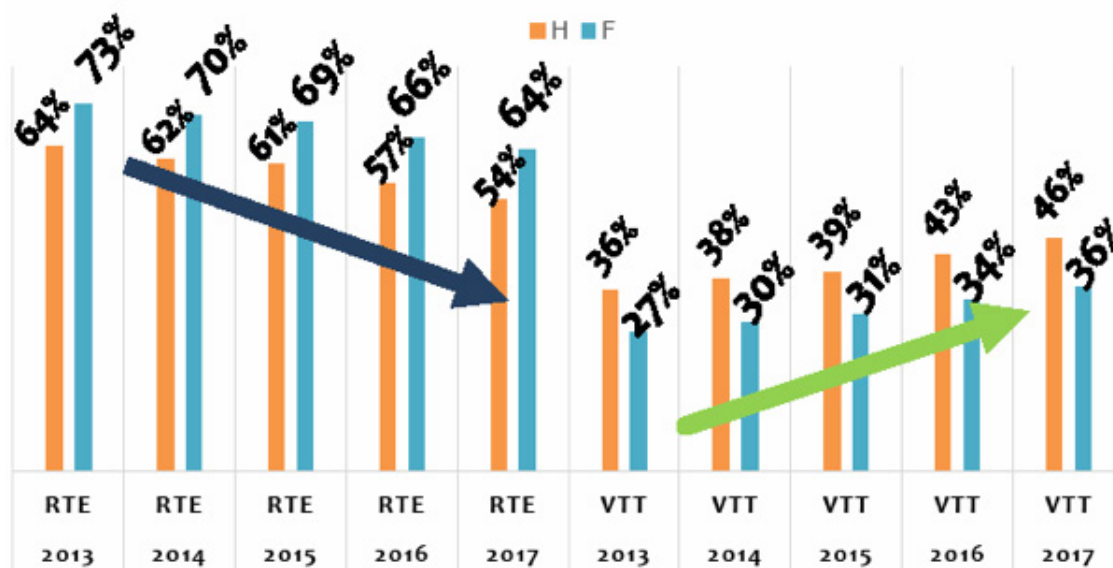
Répartition des licenciés par catégorie d'âge :



Évolution des effectifs Route – VTT :



Évolution de la pratique :



Aujourd'hui, si la pratique Route régresse, la pratique VTT s'accroît et on évolue vers les 50 – 50.

Comment développer l'accueil des vététistes dans les clubs ?

L'atelier a permis essentiellement des échanges d'expériences.

Un département, le CoDep de la Drôme, apparaît ainsi pilote en matière de bases VTT, avec un salarié dédié. C'est aussi le cas du Finistère qui emploie un salarié pour animer et coordonner le VTT.

Que veulent les vététistes ? Que peut-on leur offrir ? Il faut évidemment une concordance entre les attentes et les offres.

Comment faire pour que les participants à nos manifestations VTT ouvertes à tous (80 % de non licenciés, très satisfaits) adhèrent à la Fédération ?

Une partie de la réponse réside dans la communication, l'échange sur ces expériences.

Une Newsletter VTT va être créée.

B – LES AIDES AUX STRUCTURES

La restitution est assurée par **Jean-Marie Brousse**, trésorier général adjoint, accompagnée d'**Élisabeth Picaut**. Un rappel de la situation et des projets a été effectué préalablement.

■ Les ristournes fédérales

Les CoReg : sur les licences, reversement de 10 % des cotisations ; sur les clubs, reversement de 20 euros par club affilié. Enveloppe budgétaire : 345 000 euros.

Les CoDep : sur les licences, reversement de 10 % des cotisations ; sur les clubs, reversement de 13 euros par club affilié. Enveloppe budgétaire : 325 000 euros.

■ Les aides sur actions

Versées sur demande et sur présentation d'un bilan détaillé.

Les CoReg : aide maximale : 1 700 euros. En 2015, aide versée pour l'organisation d'un Concours d'éducation routière. En 2016, aide versée pour l'organisation d'un voyage itinérant vers Strasbourg. En 2017 : mise en place de formations en faveur des dirigeants (850 euros) ; mise en place d'organisations en faveur des jeunes (850 euros). Enveloppe Budgétaire : 22 000 euros. Aides demandées à ce jour : 1 700 euros. Les CoDep : aide maximale 500 euros. En 2015, aide versée pour l'organisation d'un critérium.

En 2016, aide versée pour l'organisation d'un VI vers Strasbourg. En 2017, reversement sur objectifs : augmentation des licenciés par rapport à l'effectif officiel au 30/11/2016 = 250 euros ; augmentation du nombre de clubs par rapport au nombre de clubs officiels au 30/11/2016 = 250 euros. Enveloppe Budgétaire : 47 500 euros. Aides calculées à verser : 10 750 euros.

■ **Les évolutions en 2019**

CoReg et CoDep : répartition des ristournes sur licences selon des conditions à définir. Enveloppe « aides sur actions » : 69 500 euros. Enveloppe du reversement sur le nombre de clubs : 100 000 euros. Aides ponctuelles déjà versées aux clubs : dotation Challenge Écoles cyclo : 50 000 euros. Promotion Loisirs Jeunes : 25 000 euros. Organisation d'un label fédéral : 6 000 euros. Organisation d'une manifestation Fête du Vélo : 12 000 euros. Soutien aux conventions pré-accueil : 10 000 euros. Budget dégagé au profit des clubs : 275 000 euros environ.

■ **Synthèse des échanges**

Nombre de témoignages ont été apportés. L'idée est de redescendre vers des aides aux clubs, notamment tous ceux qui s'investissent dans la vie fédérale (Cf. le risque de non atteinte du quorum). Des interrogations ont été soulevées sur le partage des tâches entre CoReg et CoDep suite à la réforme territoriale. Des fiches pratiques vont être fournies. La demande a aussi été exprimée de donner plus de moyens aux CoDep, qui sont plus près des clubs, et qui pourraient agir pour les dynamiser.

L'effet des actions entreprises n'étant pas immédiat, la commission Finances proposera à la prochaine réunion du comité directeur que les CoDep qui n'ont pas pu prétendre à l'aide 2017 puissent néanmoins le faire rétroactivement sur une action phare menée en 2017. Un dossier leur sera transmis.

C – LES JEUNES ET LES FAMILLES

La restitution est assurée par Alain Rat, président de la commission Jeunes et Familles accompagné de Marie-Françoise Desbrousses, responsable des écoles de cyclotourisme, de François Prétot, et de Sylvie Forzani, commission Accueil pour tous.

L'atelier a dérivé sur le débat permanent de l'accueil pour tous. Il faut noter que les participants à ces ateliers sont toujours ceux qui sont déjà convaincus et qui ont des projets.

Le rôle des présidents de club est primordial. Ce sont eux, avec l'aide des CoDep, qui peuvent faire bouger les choses. Il faut travailler sur la communication et sur les échanges d'expériences. Il existe des formations de dirigeants. Les outils existent. Il faut les connaître et les faire connaître.

Les échanges ont porté sur tous les publics : les enfants amènent les parents ; les femmes sont intéressées par les grandes concentrations (Cf. Paris 2012, Strasbourg 2016), les voyages itinérants spécifiques femmes ou mixtes ; le sport-santé, mais il faut des groupes adaptés – groupe accueil, groupe balade, cyclo-cool. La convention de Pré-accueil fonctionne bien, mais elle est insuffisamment utilisée. Il faut un public ciblé et des dates judicieusement choisies. Pour attirer le plus de monde possible, il est également souhaitable qu'elle soit menée par une femme. Il convient enfin de prolonger par un groupe accueil ou par une reconduction de la convention.

L'accueil pour tous est avant tout une politique de club. Le club doit avoir la volonté d'accueillir tous les publics. Il faut que tout le monde y trouve son compte.

En conclusion de ces trois ateliers, Christian Proponet invite les participants à ne pas hésiter à continuer à remonter leurs réflexions et leur vécu sur ces sujets.

QUESTIONS – RÉPONSES SUR TOUS SUJETS

■ Élections

Patrick Le Saux, du CoDep Ille-et-Vilaine, souhaite, compte tenu de la façon dont votent les clubs, revenir sur les dégâts qu'a pu faire la présentation de la liste des candidats – ordre alphabétique à partir d'une lettre tirée au sort – lors des dernières élections. Il suggère une présentation avec une liste de A à Z pour une moitié des clubs et de Z à A pour l'autre moitié, ce qui ne favoriserait ni ne pénaliserait personne.

Martine Cano remercie et indique qu'il appartiendra aux commissions Électorale et Administrative et juridique d'examiner cette proposition. Le dispositif de vote de la FFCT découle des règles du Code du sport et de ses contraintes.

■ Communication

Alain Minot, président du Maillon eysinois et membre du CoReg Nouvelle-Aquitaine, s'interroge sur notre faiblesse en matière de communication vers l'extérieur.

Dominique Lamouller, vice-président en charge de la Communication institutionnelle, rappelle l'ouverture récente de l'Observatoire du tourisme à vélo, enquête nationale sur la pratique du vélo en France et sur ses retombées économiques. Il invite à participer et à mobiliser les clubs pour répondre au questionnaire. Un panel extérieur sera également consulté. Le résultat devrait certes nous permettre de connaître le poids financier de la Fédération, mais aussi nous guider sur ce qu'il faudra faire pour l'avenir, nous fournir des éléments nouveaux pour développer d'autres axes. Il y aura sans doute aussi en février/mars la nouvelle identité de la Fédération française de cyclotourisme, pour communiquer autrement en interne et en externe. Mais il ne faudra bien sûr pas rester figé sur un constat fait en 2018.

Martine Cano ajoute que dans la lettre institutionnelle aux communes et communautés de communes que nous recevons, il y a depuis quelques mois quasiment toujours quelques mots par rapport à la pratique du vélo. C'est une brèche à ouvrir.

Christian Proponet rajoute l'existence du journal en ligne *Cyclotourisme-mag* et mentionne le déploiement en cours d'Office 365.

Yves Bigel, élu en charge de la Communication numérique, souligne qu'il a visité beaucoup de sites de clubs, CoDep, CoReg, et constaté qu'il n'y a pas toujours de lien vers la Fédération, Les 4 Vents, *Cyclotourisme-mag*. Ce dernier est peu ou mal connu. Un gros effort est à faire en interne.

François Launay souhaiterait que dans les Maxi-Vertes et dans toutes les grosses organisations à tout niveau, un énorme stand fédéral soit présent, et que les CoDep et CoReg soient équipés de supports adéquats présentant nos activités (revue *Cyclotourisme*, flyers Fête du Vélo, etc.).

Dominique Lamouller rappelle l'existence du kit communication. Le sujet « communication » est revenu de nombreuses fois pendant ce congrès. La communication c'est comme la sécurité, c'est l'affaire de tous.

Claudine Langlois, ancienne président du CoDep de l'Indre, indique que plutôt que de parler des + 2 euros pour les non licenciés dans nos manifestations, il serait préférable de présenter cela comme une remise de 2 euros pour les licenciés, d'autant plus que les tarifs d'inscription chez nous ne sont pas très élevés.

Christian Proponet répond que la communication est une préoccupation en cours de réflexion mais qui reste à concrétiser.

Alain Rat ajoute que la communication ne doit pas se faire n'importe comment et doit être ordonnée. C'est l'affaire de tous pour décliner les bons outils. Pour éviter la perte en ligne, le CoDep est sûrement le mieux placé.

■ **Brevets BCN et BPF**

Henri Bosc rappelle que le Brevet de cyclotourisme national (BCN) et le Brevet des provinces françaises (BPF) sont les deux plus beaux brevets de la Fédération. Il tient à souligner la parution d'une plaquette sur les curiosités, comme autrefois dans le Guide des bonnes adresses, document qu'il réclamait depuis trois ans. Le rapport reçu pour l'AG indique un pic d'activité lié à cette parution. Il se dit très content d'avoir ainsi œuvré à augmenter le nombre de participants à ces brevets.

■ **Organisation de manifestations**

Jean-Jacques Cassou demande si les anciennes dispositions concernant l'organisation de manifestations restent toujours en vigueur ou si les nouvelles dispositions, en particulier celles relatives aux 100 participants, s'appliquent.

Martine Cano précise que les nouvelles dispositions devraient normalement s'appliquer au 1^{er} janvier 2018.

Christian Proponet ajoute que les réponses aux questions déjà posées par écrit seront consultables en ligne à la réouverture du site le lundi 18 décembre.

Jacques Vagner indique que le décret est paru le 14 septembre 2017 et que c'est donc en application, mais sans effet rétroactif sur les manifestations déjà déclarées.

Isabelle Gautheron précise qu'il s'agit de 100 participants sur l'ensemble de la manifestation alors qu'auparavant il s'agissait de 50 groupés. Elle ajoute qu'un document Cerfa va sortir et qu'elle a été associée à sa préparation. Il y aura un Cerfa spécial pour les manifestations de type randonnées – il faudra préciser 100 participants groupés ou non –, et un Cerfa spécifique pour les compétitions.

Concernant les Brevets de randonneurs mondiaux, non chronométrés, non groupés, **Jean-Jacques Cassou** indique qu'il existe néanmoins un horaire limite qui pose question.

Thierry Rivet, président de l'Audax club parisien, répond qu'il s'agit d'un horaire limite non contraignant.

Isabelle Gautheron ajoute que c'est la notion de non-compétition qui prime. Nos manifestations respectent le Code de la route. L'horaire limite existe pour toutes nos manifestations. Il s'agit seulement de l'aspect pratique de l'organisation. Les arrêtés sont parus début novembre et sont consultables sur le site Legifrance.

Jacques Pothuau, président du CoDep des Pyrénées-Atlantiques, signale que certaines préfectures ou sous-préfectures demandent aux organisateurs d'avertir les communes traversées. « Quelle est vraiment la conduite à tenir ? »

Isabelle Gautheron ne peut répondre pour l'instant. Il faut attendre le Cerfa et la circulaire interministérielle à venir.

Roger Pelletier, cadre technique national, précise que l'objectif initial du Ministère était de simplifier – on passe de 50 à 100, tout devient déclaratif – mais des contraintes nouvelles sont apparues – la notion de « circulation groupée » a disparu. Le décret est paru le 9 août 2017, avec application dans un délai de quatre mois, mais il faut des explications complémentaires. Concernant l'information des communes, il suggère, si le récépissé a été reçu, de s'en tenir à la déclaration faite. Si le récépissé a été délivré sous réserve, informer les communes de départ, d'arrivée et de points de convivialité. Faire très attention à ne pas emprunter les routes interdites les jours de grande circulation. Des textes vont venir mais ils doivent être validés par le ministère de l'Intérieur, celui des Sports et celui de l'Environnement.

Isabelle Gautheron signale ainsi des aberrations rencontrées dans des arrêtés préfectoraux : franchissement des ronds-points à pied pour les cyclistes, obligation du port du casque !

Gérard Courville, Semaine fédérale de Mortagne-au-Perche, revient sur le sujet des routes interdites, qui changent tous les ans et qui sont connues tardivement. Quant au plan Vigipirate, est-il toujours d'actualité ?

Isabelle Gautheron répond que ce sont surtout les dates qui changent. À noter que les départements peuvent aussi rajouter des routes à ces décrets annuels. Quant au plan Vigipirate, il est a priori toujours en vigueur.

Roger Pelletier ajoute qu'il faut aussi se mettre à la place des personnes en charge de ces sujets dans les préfectures et sous-préfectures, avec des contraintes s'appliquant à tous les organisateurs (Comité des fêtes, foyers ruraux, etc.) et pas seulement à la Fédération qui a son propre règlement d'organisation des manifestations. De plus, les personnes, voire les sous-préfectures en charge, changent. Enfin, dès qu'un problème est apparu, la tendance est ensuite d'ouvrir le parapluie pour se protéger.

Gabriel Quéron confirme ainsi que la préfecture du Puy-de-Dôme a transmis à ses sous-préfectures ses prérogatives en matière de déclaration d'organisations et d'associations.

Concernant l'envoi des documents en pièces jointes par courriels, qui posent parfois un problème de taille, **Roger Pelletier** ajoute que la préfecture de la Loire est pilote avec un portail électronique ouvert depuis quatre ans. Il serait souhaitable que cela soit généralisé.

Michel Fontayne, président du CoDep Haute-Garonne, demande si ces dispositions s'appliquent également aux concentrations – solutions que les clubs de Haute-Garonne privilégient de plus en plus face aux difficultés rencontrées pour l'organisation de randonnées –, pour lesquelles le nombre de participants attendu n'est pas connu.

Roger Pelletier se fait préciser le principe de ces concentrations, à savoir des parcours au choix des participants avec regroupement unique dans une commune.

Isabelle Gautheron indique que dans ce cas c'est l'autorisation du maire de la commune qui prévaut et qu'il n'y a donc pas de déclaration à faire en préfecture. Il convient évidemment de veiller à ne pas proposer de parcours.

Louis-Marie Paulin, président du CoDep du Cher, indique avoir rencontré des difficultés avec la sous-préfecture de Vierzon, très rigide, et qui en 2016 lui a refusé la traversée à un feu rouge d'une route interdite conduisant le club de Vierzon à annuler la manifestation. Par contre, dans l'Indre cela ne posait pas de problème.

Roger Pelletier indique que le texte précise « interdit sauf dérogation ». Dans le cas présent, l'argument invoqué était que l'autorisation avait déjà été refusée à d'autres organisations. Il est important d'anticiper.

■ *Jeunes et formation*

Gilles Pargaud, président du CoReg Bourgogne-France Comté, souligne le fort investissement de la Fédération pour les jeunes – quelque 10 000 jeunes chaque année. Il demande si une étude a été faite sur vingt ans par exemple pour savoir combien revienne après 50 ans.

Marie-Françoise Desbrousses indique que l'effectif des écoles de cyclotourisme est en hausse constante depuis 2012. Il est logique que les jeunes arrêtent ponctuellement à 18 ans pour cause d'études. À sa connaissance, il n'a pas été fait d'études statistiques sur leurs retours.

Isabelle Gautheron précise que sur 100 % de personnes formées, jeunes et adultes, environ 20 % continuent à s'investir. Il en est de même dans les autres fédérations, c'est inéluctable. L'informatique est relativement récente à la Fédération et il est compliqué de faire une étude sur vingt ans, même les entreprises n'y arrivent pas.

Alain Rat ajoute que les données 2018 vont être faussées par l'âge de 18 ans, et non plus 25, désormais pris en compte pour les jeunes. La culture reste acquise et une bonne trentaine d'« anciens jeunes » sont présents dans la salle. **Martine Cano** et **Jean-Marie Brousse** ont ainsi gagné le Critérium du jeune cyclotouriste en leur temps !

Élisabeth Picaut : « On forme des jeunes, et on reste jeune quand on travaille avec des jeunes ! »

■ Vélo à assistance électrique [VAE]

Henri Bosc demande s'il existe des manifestations spécifiques aux VAE – une pratique à son avis plus porteuse que les cyclosporives par rapport aux non licenciés –, et que si tel est le cas il espère que l'on sera tenu... au courant !

Martine Cano répond qu'un stage VAE programmé l'an passé a dû au final être annulé faute de participants.

Christian Proponet ajoute que si des actions sont lancées la promotion en sera faite... et il sera tenu informé par la revue *Cyclotourisme* !

■ VTT

Philippe Deveaux, président du CoReg Occitanie, demande d'où sont extraites les statistiques par rapport au VTT, sachant que VTT et VTC ne sont pas différenciés dans les affiliations. Par ailleurs, il souligne que les Points accueil jeunes [PAJ], premier stade d'accueil des jeunes, ne sont pas assez mis en avant, et sont défavorisés par rapport aux écoles de cyclotourisme [ECT] (pas de doublement des points au Challenge de France).

Claude Robillard répond que ces statistiques sont extraites du site fédéral à partir des prises de licences, à savoir « Route, VTT, les deux ». VTT et VTC n'y sont en effet pas différenciés.

Marie-Françoise Desbrousses répond que, pour le Challenge de France, il faudrait voir avec **Jean-Marie Rogez** s'il n'est pas trop tard pour appliquer cette bonne idée en 2018. Il y a 70 PAJ – les jeunes n'y bénéficient pas des tarifs privilégiés – pour environ 330 écoles de cyclotourisme (ECT). Une dizaine de PAJ deviennent ECT chaque année. Elle rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'être moniteur pour démarrer une ECT ; il suffit d'être initiateur.

■ Convention de Pré-accueil

Claude Brégeat, président du CoReg Nouvelle-Aquitaine, rappelle que l'année 2017 a été une année de mise en route pour les nouveaux CoReg. Il faut leur laisser le temps de s'installer. Il témoigne de l'intérêt des conventions de pré-accueil avec l'exemple du club Les Couronneries près de Poitiers, qui, par l'action d'un couple, a fait grossir le club de trois ou quatre femmes au départ jusqu'à près de 50 % de femmes aujourd'hui.

PRÉSENTATIONS ET CÉRÉMONIES DIVERSES LES MANIFESTATIONS À LABEL ET LES GRANDS RENDEZ-VOUS 2018

Ghislaine Charton, présidente de la commission Grandes manifestations, présente le programme 2018.

- 30 mars au 2 avril 2018 : Pâques en Provence à Barbentane (Vaucluse), avec expositions.
- 19 au 21 mai 2018 : Pentecôte à Castenaudary (Aude)... et son « divin cassoulet ! ».
- 19 au 21 mai 2018 : Concentration des chérubins à Saint-Laurent-Nouan (Loir-et-Cher).
- 28 mai au 3 juin 2018 : la Fête du Vélo partout en France. « Organisez. Faites ce que vous voulez et n'oubliez pas de vous inscrire ! »

Concentrations nationales à label fédéral :

- 24 juin 2018 : Candes-Saint-Martin (Indre-et-Loire),
- 26 août 2018 : Le Mas de la Barque (Gard),
- 30 Septembre 2018 : Souvenir Vélocio à Pavezin (Loire),
- 14 octobre 2018 : Appel des Pyrénées à Mont-de-Galié (Haute-Garonne).
- 3 au 23 juin 2018 : Tour cyclotouriste, au départ de Flers (Orne).
- 7 au 15 juillet 2018 : Semaine nationale et européenne des Jeunes au Centre cyclotouriste des 4 Vents à Aubusson-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).
- 7 au 14 juillet 2018 : Semaine européenne de cyclotourisme à Staszów (Pologne).
- 5 au 12 août 2018 : 80^e Semaine fédérale internationale de cyclotourisme à Épinal (Vosges).
- Appel à candidatures pour les concentrations de l'Ascension et de Pentecôte 2019.

■ Les Vertes Tout-Terrain et la Maxi-Verte

Claude Robillard, président de la commission VTT, présente le calendrier 2018 :

- La randonnée du Mur de la Peste - 21 janvier 2018 / Lagnes (Vaucluse).
- Brive-Rocamadour – 18 mars 2018 / Brive (Corrèze).
- La Jean Racine – 14 et 15 avril 2018 / Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Yvelines).
- La Maurin des Maures 15 avril 2018 / La Londe-les-Maures (Var).
- La Randonnée des Lacs en Bugey – 22 avril 2018 / Belley (Ain).
- La Maxi-Verte « Haute-Corrèze » – La Rando des Millevaches du 10 au 13 mai 2018 / Ussel et Meymac (Corrèze).
- La Transbraconnienne – 20 mai 2018 / Mornac (Charente.)
- Ultra Raid VTT 360 – 23 et 24 juin 2018 / Domfront-en-Poiraie (Orne).
- Le Raid des Cadoles – 24 juin 2018 / Mussy-sur-Seine (Aube).
- Les Roc'h des Monts d'Arrée® VTT – 8 et 9 septembre 2018 / Huelgoat (Finistère).
- Lisieux – avec le concours du Cerza – 28 octobre 2018 / Lisieux (Calvados).

■ Les Cyclomontagnardes

Jean-Jacques Pech, président de la commission Cyclomontagnardes et Grands Raids, présente le bilan 2017 et le calendrier 2018.

Bilan 2017

- Pour cette année de début de mandat, les actions initiées lors de la précédente olympiade autour de la communication et la promotion des Cyclomontagnardes ont été poursuivies pour la plupart, afin de mieux faire connaître ces manifestations aussi bien auprès des licenciés et structures de la FFCT, qu'auprès des non licenciés et du grand public.

Homologations	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BCMF	30	66	36	33	40	57	26	37
BCCF	7	8	7	8	8	8	8	11

◆ Bilan des Cyclomontagnardes 2017 (suite) :

	CM du Vercors	CM Bugey - Grand Colombier	CM des Hautes-Pyrénées	CM du Morvan	CM des Vosges Celtiques	CM de Limoux	CM B.R.A	TOTAL
Inscrits	881	389	391	571	491	404	1452	4579
Partants	881	363	374	535	489	383	1389	4414
Randonneurs	131	105	95	78	95	24	619	1147
Touristes	638	195	275	462	197	195	715	2677
Randonnées annexes	112	89	21	31	199	164	55	671
Jeunes 18-25 ans	11	N.C	0	N.C	N.C	4	N.C	15
Jeunes – 18 ans	19	1	0	1	9	1	6	37
Licenciés FFCT	696	282	257	447	334	326	908	3250
Autres	N.C	107	134	124	157	N.C	494	1016
Étrangers	3	16	15	14	14	15	50	127
Femmes	122	47	32	62	64	43	168	538

- 4414 cyclos ont participé aux sept Cyclomontagnardes (hausse de participation de 50 cyclotouristes par rapport à 2015).
- Bilan individuel de chaque organisateur encore contrasté et mitigé : certains organisateurs ont subi une baisse de fréquentation en moyenne de 10% à 20%, quand d'autres ont connu une participation stable voire une hausse de la participation.
- En synthèse, 631 participants par Cyclomontagnarde en 2017, contre 842 en 2013 et 624 en 2015.
- Inscriptions en ligne : environ 40% (Cyclomontagnarde du Morvan) à 78% (Cyclomontagnarde des Vosges Celtiques) des inscriptions aux Cyclomontagnardes. Cinq sur les sept au-dessus de 70% (sauf du Morvan et Cyclomontagnarde du Vercors) – En 2016 : de 37% à 90%.

Calendrier 2018 des Cyclomontagnardes

- Cyclomontagnarde du Jura 2 et 3 Juin 2018 – Lons-le-Saunier (39)
- Cyclomontagnarde d'Annecy 9 et 10 Juin 2018 – Annecy (74)
- Cyclomontagnarde Luchon/Bayonne 23 et 24 Juin 2018 – Bagnères-de-Luchon (31)
- Cyclomontagnarde des Vosges 30 Juin et 1er Juillet 2018 – Pfaffenheim (68)
- Attention : annulation de la Cyclomontagnarde des Monts d'Auvergne (16 et 17 Juin 2018 – Courpière - 63).

Principales évolutions

- Évolution en cours du cahier des charges des Cyclomontagnardes (avec notamment l'intégration de critères relatifs au Développement durable).
- Modernisation du règlement des Cyclomontagnardes.
- Augmentation des tarifs d'inscription licencié FFCT et conjoint FFCT.
- Augmentation de la différence de tarifs entre licenciés FFCT et non-licenciés.
- Les non-licenciés devront certifier être en possession d'un certificat médical.
- Réflexion autour de la création d'un pass Cyclomontagnardes.
- Intégration de nouveaux massifs (Ardennes, etc.) et de nouveaux organisateurs : pour le moment, ces projets sont repoussés ou abandonnés.
- Poursuite du déploiement de la solution de traçabilité des participants : la Cyclomontagnarde Luchon/Bayonne rejoint la démarche pour son édition 2018.

Pour rappel, la Cyclomontagnarde BRA et la Cyclomontagnarde des Vosges Celtiques utilisent déjà cette solution. Un triple souhait pour la période 2020 à 2024 : équilibrer chaque année sur le territoire, n'avoir qu'une seule Cyclomontagnarde par week-end et augmenter le nombre de participants.

■ Les Brevets

Jean-Philippe Battu, président de la commission Brevets sportifs et Outils numériques, présente la commission : **Nathalie Daubech, Patricia Berthelier, Rodolphe Leclerc, Marcel Gaillard**, soit une parité respectée.

Ce qui a été fait en 2017 :

Des nouveautés : un nouveau délégué fédéral : **François Manent**; homologation des BF 100 km par la FFCT (pour décharger les structures organisatrices).

Dynamiser nos Brevets Fédéraux : neutralisation nocturne rendue libre ; autorisation du contrôle photo sur ces parcours ; création d'un nouveau Brevet de 2 500 km !

« *Rendez-vous en 2018 pour de belles randonnées longues distances !* ».

■ Semaine fédérale 2018

Jean-Claude Augay, président de la COSFIC 2018 soutenu par son « équipe en bleu », présente la 80^e Semaine fédérale de cyclotourisme à Épinal, du 5 au 12 août 2018. Épinal est une ville moyenne (32 000 habitants, 50 000 pour l'agglomération), sur les bords de la Moselle. Elle est connue pour ses images « représentations simplistes d'une réalité ». Après les Semaines fédérales de Saint-Dié en 1972 et de Neufchâteau en 1977, le département des Vosges offrira aux participants ses ballons et ses forêts. « *Tous les Spinaliens, tous les cyclotouristes vosgiens, tous les Vosgiens, les municipalités, les institutionnels, vous attendent avec grande impatience et feront le maximum pour vous accueillir dans les meilleures conditions.* »

■ **Semaine nationale et européenne des jeunes 2018**

En présence d'**Alain Rat**, de **Marie-Françoise Desbrousses**, et de **Dominique Lamouller**, **Fabrice Rota**, directeur du Centre cyclotouriste des 4 Vents, présente la Semaine nationale et européenne des jeunes à Aubusson-d'Auvergne du 7 au 15 juillet 2018. Après la décision du comité directeur, il avoue être passé du « *Ils veulent ma mort !* » à « *C'est génial !* ». Un site unique, des circuits en pétales adaptables, un Brevet d'éducation routière à Courpière, une journée tourisme à la découverte des volcans d'Auvergne au Puy de Lemptégy, toutes les conditions sont réunies pour accueillir au mieux les 600 jeunes, 200 encadrants et dirigeants et la centaine de bénévoles à la logistique.

Dominique Lamouller en profite pour inviter chaque CoReg et CoDep à organiser une fois pendant le mandat en cours un séjour d'une semaine au Centre cyclotouriste des 4 Vents. « Ce serait un plus pour le Centre des 4 Vents, qui s'en porterait beaucoup mieux, mais aussi pour la Fédération et pour les cyclotouristes. »

À noter que la Semaine nationale et européenne des jeunes 2019 aura lieu à La Flèche, en Sarthe, et sera organisée par le CoReg des Pays de la Loire.

■ **Congrès fédéral 2018**

Claude-Hélène Yvard-Guermonprez, présidente du CoDep Dordogne, accompagnée de Jean-Jacques et de Claudine, présente le prochain congrès fédéral des 1^{er} et 2 décembre 2018 à Boulazac-Isle-Manoire, dans la banlieue de Périgueux. Cette commune nouvelle – créée au 1^{er} janvier 2017 – compte 10 700 habitants. La municipalité est ravie de nous accueillir à l'Agora. Avec 2 100 licenciés répartis en quatorze clubs sportifs, un club de gymnastique de haut niveau et une équipe de basket qui évolue au niveau national, Boulazac est la ville la plus sportive de Dordogne. Le Comité départemental et l'équipe d'organisation du prochain congrès fédéral, dont le Club Vélocio périgourdin et un club VTT créé après la Semaine fédérale de Périgueux il y a dix ans, vous souhaitent la « bienvenue en Périgord, terre d'accueil, terre d'épicuriens, pour le congrès fédéral 2018. »

CÉRÉMONIES DIVERSES

■ **Animation et distinction**

À l'issue de la journée du samedi, la Confrérie du pâté aux pommes de terre du Bourbonnais, dont le but est de défendre et de faire la promotion du pâté aux pommes de terre ainsi que de tous les produits du terroir du Bourbonnais et des vins de Saint-Pourçain-sur-Sioule, procède à l'intronisation de **Martine Cano**, présidente de la Fédération.

RÉSULTAT DES VOTES

Les résultats des votes sont proclamés par **Jean-Claude Loire**, président de la commission électorale, qui remercie les membres de la commission électorale – **Monique Loride**, **Jeannine Loire**, **Jean-Paul Plessis**, **Michel Braas** – ainsi que les personnes de Moulins pour les conditions de travail et les facilités accordées. Il rappelle les quatre types de vote. Il souligne le gros travail à faire par les CoDep, les CoReg et tous les cyclotouristes pour pousser les clubs à voter.

Votes pour l'Assemblée générale ordinaire et pour l'Assemblée générale extraordinaire

	N votants	N voix
Nombre d'électeurs inscrits	2 997	10 078
Nombre d'émargements	1 546	5 745
Nombre d'enveloppes de vote	-	5 745
Taux de participation	51,58 %	57,00 %

RAPPORT MORAL					
Oui		5 569	soit	96,93 %	Adopté
Non		62	soit	1,07 %	
Abstention		114	soit	1,98%	

RAPPORT D'ACTIVITÉS					
Oui		5 573	soit	97,00 %	Adopté
Non		61	soit	1,06 %	
Abstention		111	soit	1,93 %	

RAPPORT FINANCIER					
Oui		5 447	soit	94,81 %	Adopté
Non		96	soit	1,67 %	
Abstention		202	soit	3,51 %	

PROJET DE BUDGET 2018-2019					
Oui		5 391	soit	93,83 %	Adopté
Non		96	soit	1,67 %	
Abstention		258	soit	4,49 %	

RÉSOLUTION 1 : MODIFICATION DES STATUTS					
Approuvez-vous la proposition de modification des statuts portant sur :					
1. Statuts - Article 1 : Complète le deuxième paragraphe de l'objet de la fédération premier alinéa de l'article 1 des statuts pour la prise en compte du VAE.					
2. Statuts - Article 6 : Ajout d'une mention permettant à la FFCT de créer de nouvelles formes de licences et des titres de participation.					
Oui		5 344	soit	93,02 %	Adoptée
Non		220	soit	3,82 %	
Abstention		181	soit	3,15 %	

RÉSOLUTION 2 : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX					
Approuvez-vous la proposition de modification des règlements fédéraux portant sur :					
1. Règlement intérieur - Article 25 : introduction de la possibilité de validation et de publication des comptes rendus par tous moyens électroniques.					
2. Règlement financier - Article 8 - 3 ^e alinéa : intégration de la possibilité de procéder à des abandons de frais.					
3. Règlement des manifestations : prise en compte du décret no 2017-1279 du 9 août 2017 [déclaration si plus de 100 participants / déclaration auprès du maire si la manifestation se déroule sur une seule commune].					
Oui		5 494	Soit	95,63 %	Adoptée
Non		88	soit	1,53 %	
Abstention		163	soit	2,83 %	

En vertu de l'article 28 des statuts, le quorum étant fixé à 50 % des clubs, soit 1 499 clubs, représentant 50 % des voix, soit 5 039 voix, les conditions de quorum sont donc remplies.

Élection des membres du conseil disciplinaire de première instance

	N votants	N voix
Nombre de sièges à pourvoir	2	2
Nombre d'électeurs inscrits	2 997	10 078
Nombre d'émargements	1 530	5 689
Nombre d'enveloppes de vote	-	5 689
Taux de participation	51,05 %	56,44 %
Nombre de votes blancs	-	316
Nombre de suffrages valablement exprimés	-	5 373

	N voix		Résultat
Odile VIDAL	5 159	96,01 %	Élue
Francis DEGEIX	5 014	93,31 %	Élu

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

Christian Proponet remercie la commission pour son travail et les clubs pour leur vote de confiance. Il relaie le message de Jean-Claude Loire quant au faible taux de participation qui interpelle, puisque près d'un club sur deux n'a pas participé aux votes.

RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS

■ **Concours Charles Antonin 2017**

Carmen Burgos, présidente de la commission Revue, culture, éthique et patrimoine, remercie les membres du jury Charles Antonin et en rappelle la composition : Gérard Pliquet, président, Annie et Alain Charrière, Anne-Marie Crémault, Marie-Thérèse et Gérard Hamon, Christine et Guy Cambéssèdes, membres. Un seul candidat a postulé cette année, Jean-Marc Lefèvre. Son récit de voyage intitulé « Un beau voyage » n'a pas obtenu de prix Charles Antonin. Cependant, l'auteur a été récompensé par un séjour au Centre cyclotouriste des 4 Vents.

■ **Concours photo – Souvenir Pierre Dumoulin – Lauréats 2017**

Carmen Burgos rappelle la composition du jury Photo 2017 : **Aimé Galdin**, président, **Laurence Creton**, **Michel Donnet**, **Jacques Torgue**, membres.

Le jury, présidé par **Aimé Galdin**, s'est réuni dans les locaux de la FFCT, le 26 octobre à Paris.

Il a eu à examiner plus de 200 photos, soit le double des années précédentes, ce qui lui a valu de travailler sans répit... Le thème de l'année 2017 « *Passerelles, ponts et viaducs* » était porteur !

Lauréats catégorie « photo couleur »

- 1^{er} : Alain Durand (Cyclo club varois et Chaignot) « *Venice* »
- 2^e : Josette Daujat (Charnay cyclo) « *Soir d'hiver sur le lac* »
- 3^e : Nicolas Éduin (Vélo club Mandres-les-Roses) « *Pont sur la Loire à Gien* »
- 3^e ex-æquo : Gérard Hamon (Concorde cyclo Toutlemonde) « *Le pont Éric Tabarly à Nantes* ».

Lauréats catégorie « photo noir et blanc »

- 1^{er} : André Piellard (Cyclos randonneurs Auxonne) « *Vieux pont* »
- 2^e : Daniel Jacob (US Séné) « *Basalte cévenol* »
- 3^e : Michel Jonquet (Groupe cyclo nîmois) « *Albi* ».

Thème permanent du concours photo « Les cyclotouristes en action »

Lauréats catégorie « photo couleur »

- 1^{er} : Théo Daniel (Théo Bike World) « En route pour les USA ».
- 2^e : Daniel Beaujoin (Orléans CT) « Sur le Danube ».
- 3^e : Sandrine Maillot (MI) « Tandem ».

Lauréats catégorie « photo noir et blanc »

- 1^{er} : Arnaud Cinget (CE Valéo Reims) « Aïe Aïe Aïe ».
- 2^e : Erick Mizzi (MI) « Il suffit de passer le pont ».
- 3^e : Martine Bacquet (CC Grésy-sur-Aix) « Via Rhôna ou Vélodrome ? ».

Prix des jeunes : Léa Bucarelli, 12 ans (UCLN Dunkerque) « Le petit pont de bois ».

En 2018, outre le sujet permanent « Les cyclotouristes en action », le thème spécifique du Concours photo – Souvenir Pierre Dumoulin retenu par le Comité directeur sera « Portes et fenêtres ».

■ Challenge de France – Souvenir Jean-Pierre Guillot

Jean-Marie Rogez, délégué fédéral au Challenge de France – Souvenir Jean-Pierre Guillot, rappelle que le Challenge de France est le baromètre de la participation des adhérents et des clubs aux manifestations, évènements et Brevets proposés par la Fédération française de cyclotourisme.

Il présente les lauréats nationaux du Challenge de France 2017 dans chaque catégorie.

Résultats 2017 – Catégorie de 3 à 35 adhérents

index	Num. club	Nom du club	Nb. licenciés	Total point	Total final
1	06922	CONFRÉRIE DES BREVETS DE FRANCE ET	11	508	46,18
2	05442	AMICALE CYCLO MEREVILLE	4	169	42,25
3	00708	CLUB DES RANDONNEURS HAVRAIS	5	188	37,60
4	07795	ALBI CYCLOTOURISME	9	240	26,67
5	07595	ASSA SERGINES	8	212	26,50

Résultats 2017 – Catégorie de 36 à 75 adhérents

index	Num. club	Nom du club	Nb. licenciés	Total point	Total final
1	01344	BONNIERES CYCLO	46	1 475	32,07
2	06609	AMICALE DES DIAGONALISTES DE FRANCE	36	1 034	28,72
3	00708	M.S.D CHARTRES	58	1 333	22,98
4	07795	UNION DES RANDONNEURS ET CYCLOS CRE	40	726	18,15
5	07595	AUDAX CLUB PARISIEN	56	937	16,73

Résultats 2017 – Catégorie de 76 et plus

index	Num. club	Nom du club	Nb. licenciés	Total point	Total final
1	01101	CYCLO LOISIR D'EVREUX	166	2 313	13,93
2	03219	ASS SP LOISIRS D'ORCHAISE	80	1 076	13,45
3	00020	ORLEANS CYCLOTOURISTE	79	1 016	12,86
4	03693	A.L TOUL CYCLOTOURISME ET VTT	134	1 704	12,72
5	01203	ASS. SPORTIVE DE CHANTEPIE	142	1 745	12,29

36 lauréats régionaux, trois par CoReg, un dans chaque catégorie, ont été récompensés ou le seront à l'occasion des assemblées générales régionales.

En 2017, 2 909 clubs ont marqué des points soit 98.74 % des clubs affiliés au 1^{er} septembre 2017.

37 clubs n'ont pas obtenu de points, contre 216 en 2016, 253 en 2015, 286 en 2014.

En 2017, de nombreuses données ont été obtenues : l'ensemble des Brevets, les concentrations à label, les Vertes Tout-Terrain et Maxi-Verte, la Semaine fédérale, Semaine européenne, voyages itinérants, séjours aux 4 Vents, organisations nationales Jeunes, Cyclomontagnardes, Brevets de distance et Diagonales.

En 2017, des données partielles ont été obtenues : baisse des données des AG de CoDep : 87 % (- 12 CoDep), baisse des données des stages de formation : 60 (100 en 2015), amélioration aux Critériums des Jeunes : régionaux : 6, départementaux : 27, y compris les Concours d'éducation routière, baisse des journées et réunions Sécurité (seulement 10 en 2017), progression des journées ou séjours des féminines, transmission très partielle des Randonnées Permanentes (108 RP contre 132 en 2016).

Le cru 2017 a été meilleur qu'en 2016, mais avec des points noirs : les AG de CoDep, et les stages de formation : trop peu de données transmises.

2018 est là. C'est toujours l'année des Jeunes à la FFCT. Maintien des 10 points pour :

- les clubs avec École cyclo,
- pour les clubs créant une École cyclo en 2018,
- Critériums des jeunes cyclotouristes,
- Concours d'éducation routière,
- Organisations nationales jeunes,
- Brevets d'initiation au cyclotourisme familial,
- Rencontres inter Écoles de cyclotourisme.

Maintien du doublement des points :

- pour la présence des clubs aux AG de CoDep et de CoReg,
- pour le vote des clubs à cette AG fédérale,
- pour les abonnements à Cyclotourisme.

Mais aussi des évolutions :

- une nouveauté : Brevet d'orientation avec 5 points,
- bonus de 5 points pour la participation aux stages de formations de dirigeants,
- doublement pour la finalisation des brevets de tourisme (BPF/BCN/des Parcs et Européen) et pour le BCMF,
- valorisation des Voyages itinérants, des Mer-Montagne, les Diagonales (10 points), les Cyclomontagnardes et les Vertes tout terrain (5 points).

« En préparant votre saison 2018, pensez au Challenge de France et aux multiples activités de notre Fédération ! Félicitations aux clubs lauréats. Merci aux délégués, aux organisateurs, aux structures, qui homologuent et transmettent toutes ces données. »

■ Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Martine Cano précise qu'il s'agit de récompenses dont la Fédération a eu connaissance. Elle demande aux responsables de structures de bien vouloir signaler les éventuels oublis ou erreurs.

Médailles de bronze

BRUNET Jean-Pierre	EHRHART Philippe	JULLIAT Eliane	SÉTIF Patrick
CALLET Luc	EISS Bernard	LABAN Ludovic	SOUZY André
CHARLOPIN Bernard	ESPOSITO Gilbert	LYVINEC Joseph	TAILLANDIER Jacky
CHARROIN Laurence	FERNEZ Alain	MARAUX Sylvain	
CHENEVIER Guy	FERRARI Carlo	MONGELLAZ Jean-Pierre	
CORBET Mireille	FONTAINE Lilian	MOREAU Claude	
CORNEILLE Christine	FRATUS Michèle	PALLIÈRE Jean-François	
CUVIER Alain	GARDIER-VERNAY Nathalie	PERONNIN Bernard	
DUBREUIL Karine	GODARD Noëlle	REGRAIN François	
DURIX Henri	GRANJON Alain	SERPOLLET Daniel	

Médailles d'argent

BONTEMS-GERBERT Évelyne
BOSC Marcel
BOUAT Roland
CHAMPY Marie-Christine
CHÉREAU Marie-Paule
COURTAT Jean-Michel
COUTUREAU Janine
DESGRANGES Louis
GROSJEAN Benoît
HEID Claire-Lise
LOUBET Jean-Pierre
MÉHEUST Alain-Philippe
NEUHAARD Yvon
ODIN Patrice
ROUZIER Claude
RUEZ Louis
TESTES Pierre
VACHER Françoise

Médailles d'or

BEAUDOUIN François
BRIONNAUD Francis
CHALLANT Alain
CHOPIN Évelyne
HENNEBICQ Jean-Claude
PICOT Jean
ROUSSEL Dominique

■ **Médaille du Ministère du Tourisme**

Médaille de bronze

Jean-Jacques ROUGET

■ **Récompenses fédérales**

Médailles d'argent

Jean-Claude HESSE
Charles ROLLAND

Médailles d'or

Marie-Claire DAVILA
Jean-François DERÉGNAUCOURT
Gérard HAMON
Jacques LACROIX

Membre d'honneur

Pour son livre sur l'Histoire du cyclotourisme – un très beau cadeau de Noël, très instructif – et pour l'énorme travail qu'il accomplit, **Martine Cano** fait **Raymond Henry**, qui a déjà toutes les distinctions fédérales, membre d'honneur de la Fédération.

CLÔTURE DU CONGRÈS FÉDÉRAL 2017

Martine Cano remercie et demande d'applaudir chaleureusement les bénévoles, les « maillots bleus », qui ont parfaitement assuré l'organisation de ce congrès fédéral 2017, et à leur tête Jocelyne et Daniel. Elle remet la plaquette des organisateurs à **Jocelyne Lefèbvre** et le fanion de la Fédération à **Daniel Donnet**.

Jocelyne Lefèbvre, présidente du CoDep de l'Allier, dit son « *merci aux congressistes pour leur patience et leur gentillesse, à la Fédération pour l'aide logistique apportée. Un merci particulier à Julien David pour les inscriptions. Merci enfin à tous les bénévoles. Bonne route à tous et à l'année prochaine.* »

Martine Cano remercie tous ses collègues du Comité directeur, l'équipe technique avec la directrice technique nationale, Isabelle Gautheron, les cadres techniques, Nadège Garcia, Yvon Durand, Roger Pelletier – et les invite à monter sur la scène. Merci à Nicolas Leroy, directeur administratif, et au personnel du siège présent à Moulins, Stéphanie Calluau, Charlotte Faure, Lydia Blondeau, Anonh Phetramphand, Fabrice Rota, reparti assurer son rôle de porte-drapeau pour la sainte Barbe.

Christian Proponet ajoute son merci particulier à Charlotte Faure pour l'aide précieuse apportée.

Martine Cano prononce le discours de clôture.

« *Ces deux journées ont été chargées – comme toujours – ne nous en plaignons pas, c'est le signe que nous avons beaucoup à échanger et que les débats amorcés trouveront des prolongements dans les*

semaines et les mois à venir. Car nous pourrions certes discuter à l'infini, mais il faut ensuite passer à la réalisation concrète. Pour l'accueil, pour les jeunes et les familles, les Vététistes, la sécurité, la santé, le tourisme : nous sommes sur tous les fronts. Chacun ne peut être présent partout, mais si chacun est actif dans au moins un domaine, nous avancerons ensemble.

L'observatoire du cyclotourisme, déjà évoqué hier, va exploiter l'ensemble des données collectées et nous aider à déterminer les actions à venir, à améliorer notre image et notre communication. Je vous rappelle que nous vous en présenterons les résultats lors d'un séminaire le 21 avril prochain et lors de réunions décentralisées à l'automne.

Il n'est pas question de nier les interrogations, les inquiétudes qui sont les vôtres : depuis des années nous parlons vieillissement, renouvellement.

Nous sommes le reflet de la société et l'évolution démographique ne concerne pas que les cyclotouristes. Mais ne tirons pas sur les « jeunes retraités », qui font tourner nos clubs et nos structures.

Il est impératif de convaincre d'autres passionnés de prendre la relève. Ce souci n'est pas nouveau, nous ne sommes pas les seuls à y être confrontés. Nos prédécesseurs ont connu des difficultés économiques de grande ampleur, des générations décimées par la guerre, la désaffection des jeunes attirés par l'automobile triomphante, etc.

Je vous ai parlé hier du livre de Raymond Henry. Parmi la mine de renseignements qu'il contient, j'ai relevé des passages d'un discours d'André Pelletier (président fédéral en 1969). Je ne résiste pas à vous en livrer quelques passages, vous verrez qu'ils sont toujours actuels.

La FFCT, comme les autres associations, souffre depuis longtemps d'une frilosité des individus à s'engager dans des responsabilités. Par voie de conséquence, renouveler ses dirigeants de club est difficile.

André Pelletier a derrière lui une longue expérience du mouvement associatif. Ses conseils doivent retenir l'attention.

Dirigeants, Vous êtes dévoués, compétents, infatigables, vous faites tout... et le reste. Les autres vous admirent... de loin, mais se gardent bien de vous donner la main. Ils se disent : " S'il s'agit de faire un travail comme celui-là, très peu pour moi de devenir dirigeant."

Vous recevez quelquefois des encouragements, rarement des compliments, souvent des critiques. Vous vous dites : je suis engagé dans cette affaire, je dirige ce club. Je suis obligé de continuer car après moi il n'y a personne.

Voilà le drame. Effectivement, derrière vous, dirigeant dévoué, il n'y a personne pour vous remplacer, parce qu'il n'y avait personne pour vous seconder. Il faut réagir contre cet état de fait dont la gravité ne vous échappe pas.

Les stages de formation, que nous avons préconisés, ont avant tout pour but de susciter des vocations, de faire prendre le goût des responsabilités, de développer le sens du travail en commun pour le bien de tous. Cela ne suffit pas, et cette organisation peut être parfaitement inutile si les participants aux stages ne sont pas ensuite utilisés dans leurs clubs pour seconder les cadres actuels.

Bien sûr ils ne savent pas tout. Les responsables des stages n'ont jamais eu la prétention de former un dirigeant en dix jours : la véritable formation, c'est vous qui êtes à la tête des clubs qui devez la faire, progressivement, en confiant des responsabilités limitées mais précises.

Être un dirigeant, ce n'est pas être un parfait exécutant, c'est posséder l'art de diviser les tâches à accomplir, de telle façon qu'il soit possible de confier la responsabilité de chaque fraction à un individu dont on peut et doit coordonner l'action et vérifier l'efficacité.

Si vous n'avez pas autour de vous des gens qui semblent capables d'assumer les responsabilités que vous voulez leur confier, divisez encore. Prévoyez ces tâches à la mesure des éléments que vous possédez. Progressivement, ils se formeront sans se décourager. C'est le seul moyen de former une équipe de responsables capables de vous remplacer. C'est le seul moyen d'intéresser et de retenir les éléments valables de vos clubs, car l'homme est ainsi fait qu'il n'aime que ce qui lui coûte. Une des qualités premières du cyclotouriste, c'est le goût de l'effort désintéressé : ce qui est vrai sur la route l'est aussi dans la vie. S'il ne faut pas écœurer un débutant en le faisant participer à une épreuve au-dessus de ses forces, il ne faut pas non plus rebuter les bonnes volontés en leur confiant des travaux au-dessus de leur formation ou de leurs moyens.

Mais surtout, n'oubliez pas que vous ne devez jamais faire vous-même ce que vous pouvez faire faire par un autre. Pour un dirigeant, ce n'est pas un conseil de paresse, c'est un conseil de sagesse. Pensez-y."

Je ne peux que réitérer ce que j'ai dit hier : ce dernier volet de l'Histoire du cyclotourisme vous éclairera sur notre mouvement.

Je vous souhaite à vous et à vos proches une excellente année 2018.

Rentrez bien dans vos régions respectives et à bientôt... »

LAURÉATS

BREVET DE CYCLOTOURISME NATIONAL (BCN)

Jean-Claude BELLAMY	Paulette GALLOPIN	André LEROY
Annick BEZAULT	Joël GALLOPIN	Nicole MARCHAIS
Philippe BEZAULT	Denise GENEL	Jean-Pierre MARCHAIS
Yves BLUZAT	Raymonde GENTIL	Claude MEURISSE
Marie-Pierre COLOMBET	Astrid GHAFARZADEH	Florence PARIS
Gérard CONEJERO	Nelly GUENAI	Patrice PARIS
Luc DECAMP	Charline GUILLAUMIE	Jean-Marie PIETTE
Jocelyne DESAIZE	Alain HAVARD	Fabien SAVOUROUX
Daniel DESAIZE	Ross HERMSMEYER	Michel TOURON
Lucien DUFLOT	Étienne HOUTH	Francis WICKY
Jean-Gualbert FABUREL	Évelyne LAGIER	

BREVET DES PROVINCES FRANÇAISES (BPF)

Jean-Marie AUGOUVERNAIRE	Jacques GUIMONT	Daniel PAUGET
François BOUJAT	Jean-Marie HOUTH	Jacqueline PIETTE
Jacques BRANCHE	Jean-Marc HUBIER	Jean PLOUGASTEL
Evelyne DESAIZE	André LARHER	Jocelyne PLOUGASTEL
Jean-Marc DESAIZE	Pascal LE BRETON	Daniel ROGEZ
François DIETRICH	Bernard LEFEVRE	Christine TANGUY
Roger DORNE	Marie-José MENNESSON	Raymond VEDRINE
Patrice DORNE	Jean-Pierre MICHEL	Colette VERGER
Étienne GILLIOT	Jean-Michel NICOL	Pierre VERGER
Hervé GOUTEL	Francis PARIS	

BREVET EUROPÉEN

Pascal BARITEAU	Odile DULMET	Gérald PAILLARD
Gérard BAYARD	Geneviève DURRENBACH	Isabelle PASQUIER
Michel BONNARD	Jean-Claude DURRENBACH	Jean-Pierre PICHON
Bernard BRACQUEMONT	Jean-Pierre GIRAULT	Joël PIGEARD
Pierre CAZALIERES	Patrice GODART	Jean-Louis RIMBAUD
Serge CELERIER	Jean-Pierre GROUX	Marcelle ROUZET
Alain COLIN	Michèle GROUX	Daniel SACLIER
Danielle COLIN	Estelle LE POMMELLEC	Michelle VENHARD
Marc COMPAGNON	Lucienne MAILLARD	
Arlette DUCHESNAY	Sandrine MAILLOT	

BREVET DES PARCS

Jean-Pierre LESCOUEZEC
 Robert PICHARD
 Gilbert POIRIER
 Michel RAUDIN
 Michelle VENHARD
 Christian WALLERICK

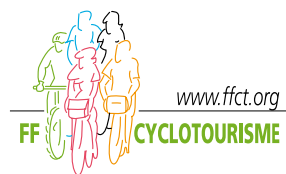
CLUBS DE PLUS DE 100 MEMBRES

N° DE CLUB	NOM CLUB	CODEP	NOMBRE DE MEMBRES
984	CYCLO AUBENAS VALS	7	413
217	CYCLOTOURISTES SAUMUROIS	49	339
108	VELOCE CLUB MONTALBANAIS	82	338
868	VELO CLUB D ANNECY	74	302
2925	VELO CLUB SEBASTIENNAIS	44	294
3635	V.C. MONTIGNY LE BRETONNEUX	78	264
3959	A.C.T. CHANGE	72	262
813	JEUNE GARDE SPORT. NIVERNAISE	58	255
3469	VELOXYGENE SECTION CYCLO ET VTT	78	245
3130	CYCLO CLUB COUBLEVIE	38	240
1552	CYCLO ANNONEENS	7	220
2402	CYCLO RANDONNEURS ALBIGEOIS	81	220
7558	VELO TOUT TERRAIN CHAUMONTAIS	52	216
662	UNION SPORTIVE VENDOMOISE	41	214
1707	LES RANDONNEURS ROCHELAIS	17	214
5776	VELO CLUB FIDELIO MANOM	57	199
3113	CYCLOTOURISTESPORT FREPILLON	95	198
1045	CYCLO SPORT PAYS D'AIX EN PROVENCE	13	198
131	VELO TOURISTIQUE ROMANAIS PEAGEOIS	26	198
185	RANDONNEURS NARBONNAIS	11	195
7453	LES DERAILLEURS	75	195
7412	CHASSIEU ASSOCIATION CYCLO	69	195
692	CYCLOTOURISTE CALADOIS	69	193
1989	CLUB CYCLO QUEVENOIS	56	192
1262	CYCLO CLUB DE GUIPAVAS	29	191
2787	CYCLO BUGEY	1	190
2286	C.T. RAMBOUILLET	78	187
6180	A.C. DES 3 FONTAINES	69	186
839	ENT CYCLO LAMBALLAISE	22	185
3873	CYCLO CLUB ORVAULT	44	183
212	CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS	38	182
2705	ASS CYCLO PLAISIROISE	78	180
4351	O C MONTAUBAN CYCLO	35	180
1497	LA VALETTE CYCLOTOURISME	83	177
1745	CYCLO CLUB VERTAVIEN	44	176
1101	CYCLO LOISIRS D EVREUX	27	175
6306	VELO CLUB DE SUCY EN BRIE	94	172
3061	CLUB CYCLOTOURISTE YVETOT	76	171
123	AMICALE CYCLOTOURISTE BRIOCHINE	22	170
7866	CRO ROIS TEAM	83	167
4184	BERCK CYCLO RAND	62	167
953	CYCLO TOURISTE SABLAIS	85	167
160	CYCLOTOURISTES POITEVINS	86	164
209	CYCLO CLUB REMOIS	51	164
3119	CYCLOTOURISME DE MAUREPAS	78	164
1080	CYCLO CLUB THOUAREEN	44	164
7115	LES AMIS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME	94	163
3542	FCVD VILLELAURE	84	163
918	CYCLO RANDONNEURS BLESOIS	41	161
3597	VELO CLUB DES ALBERES	66	161

1712	CYCLOS RANDON THONONAI	74	159
1014	UNION CYCLOTOURISTE AUSCITAINE	32	159
5286	SPORT OLYMPIQUE SEYSSOIS SECT	31	158
427	GROUPE CYCLO NIMOIS	30	157
3505	LA BICYCLETTE BRUZOISE	35	156
2712	CCT BOURBON LANCY	71	155
806	ACA CYCLOTOURISME PAMIEERS	9	154
1184	CLUB CYCLOTOURISTE DE ST ROMANS	38	154
689	CYCLOTOURISTES DEMI SIECLE	42	154
1187	CYCLOTOURISTES LANDERNEENS	29	153
1085	CSM SEYNOIS SECTION CYCLOTOURISME	83	153
3715	SCP CYCLISME	31	153
2766	VANNES CYCLO RANDONNEURS	56	152
1900	CYCLO HERBRETAIS	85	151
719	CYCLO CLUB CAUSSADAIS	82	151
3693	A.L TOUL CYCLOTOURISME ET VTT	54	149
4733	CLUB CYCLO PAYS D OLMES	9	148
8126	B S C SAINT GERMAIN NUELLES	69	148
814	CYCLOS RANDO QUIMPER CORNOUAILLE	29	146
4781	SAG CESTAS CYCLO	33	146
1203	ASS. SPORTIVE DE CHANTEPIE	35	145
7054	CYCLO CLUB MAYENNAIS	53	145
1111	VELO CLUB DE ROUBAIX CYCLOTOUR	59	144
7418	CYCLO RANDONNEE LAVAL NORD	53	144
4969	CYCLO TOURISTES DE DUCEY	50	143
270	CLUB CYCLOTOURISTE COLMAR	68	143
3636	BECANE CLUB PERREONNAISE	69	142
4760	CYCLO CLUB DE PRINGY	74	142
73	CYCLOS DU VELO MONTAGNARD AURILLAC	15	141
4791	ASS CYCLO PONT AUDEMER	27	138
4435	VELO CLUB FARLEDOIS	83	137
7040	KEMPER VTT	29	137
4497	US CERGY CYCLO	95	137
959	C. BRESSAN CHARLES ANTONIN	1	136
5775	AS BREVANNAISE - CYCLO	94	136
4687	CYCLOTOURISTES BISSERAINS	73	136
2354	C CYCLO PLOUHATIN	22	136
4297	CYCLO CLUB WASSELONNE	67	135
3972	CYCLO SPAY	72	133
252	GROUPE CYCLO ROCHELAIS	17	133
1831	CYCLOS MONTBRISONNAIS	42	131
4961	CYCLO CLUB SAINT PERAY	7	131
1518	RAND CYCLO DU VAL DE VERE	61	131
787	U.S. CHATEAU ARNOUX ST AUBAN	4	131
85	UNION CYCLO TOURAINE	37	131
4901	CYCLO TOURISTES AVRANCHES	50	131
1002	VELO CLUB LEXOVIEN	14	130
4524	ENTENTE SP L AUBANCE	49	130
6864	QUIMPER CYCLO CLUB	29	129
1829	C S DES CHEMINOTS DU MANS	72	128
7284	MONTIGNY VELO NATURE	57	128
2177	AMIC SPORT MONTLUCONNAISE	3	128
1983	ASS. SPORTIVE PONT DE CEASE	49	128
4451	CC MONTEBOURG - ST GERMAIN DE TOURNEBUT	50	128

4131	LES CYCLOS DE TOURNEFEUILLE	31	127
931	CYCLO RANDONNEUR BRIVISTE	19	126
2836	AVENIR CYCLO ORMES	45	125
4588	CYCLOTOURISME OBJATOIS	19	125
944	AMIC LAIQUE LONS LE SAUNIER	39	124
792	MARTIGUES CYCLOTOURISME	13	124
4132	CYCLO D H VICHY	3	124
3486	CYCLOTOURISTES VESULIENS	70	124
129	CYCLO TOUR CHATELLERAUDAIS	86	124
688	CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS	21	123
1091	UNION CYCLOTOURISTE DE L ADOUR DAX	40	123
1129	UNION CYCLISTE ET PEDESTRE LONDAISE	83	123
908	AMICALE CYCLO LOUDEAC	22	123
7371	VTT AVENTURE	19	122
1200	CYCLOTOURISTES GRANGEOIS	7	122
726	CYCLOT MUSSIPONTAIN	54	122
740	CYCLO CLUB ORANGEAIS	84	122
278	CT CHAMBERIENS	73	121
4460	AMICAL CYCLO VELAUXIEN	13	121
3703	RAYON DE SAINTONGE	17	121
7230	CORBAS VTT	69	121
7469	COURBEVOIE SPORTS VTT	92	120
2256	CYCLOS RAND BAULOIS	44	119
3156	VC DE BAILLY NOISY LE ROI	78	119
8049	LES DEJANTES DU MASSIF D UCHAUX	84	119
2239	ETOILE SP. LA VILLE AUX DAMES	37	119
120	CYCLOTOURISTES ROANNAIS	42	118
2738	CYCLO CLUB CROISSY S SEINE	78	117
4592	VELO CLUB DE ST ORENS	31	117
5941	ROYAN OCEAN CLUB CYCLO	17	117
2813	VELO CLUB CHALLANDAIS	85	117
2015	GILLONNAY CYCLO CLUB	38	117
356	CLUB CYCLOT DE GAP	5	116
7784	CYCLISME VEYRLINOIS TOUT TERRAIN	38	116
3419	AMI CYCLISTE CANETOISE	66	116
99038	MEMBRE INDIVIDUEL ISERE	38	116
7220	VTT EVASION LUDRES	54	116
1921	AMICALE CYCLO SENART	91	116
5898	CYCLO CLUB DE WIZERNES	62	115
1880	ASS CYCLO DU LOUDUNAIS	86	115
7555	CYCLO BOURCAIN	26	115
807	CLUB VELOCIO GAILLARD	19	115
3247	CYCLOS PORNIC COTE DE JADE	44	115
4844	ST CYPRIEN 66 CYCLOTOURISME	66	114
833	ASCCBM CYCLO	30	114
1465	RAND CYCLISTES DU LOIR	72	114
4053	CLUB CYCLOTOURISTE MILLA VOIS	12	113
4221	CLUB OMNISPORT D OTHIS	77	113
1383	USC CYCLOTOURISME	26	113
25	CLUB DES AMIS CYCLOS	36	113
1738	MEAUX CYCLOTOURISTE	77	113
3235	VELOCE SPORT COUERONNAIS	44	113
3704	ST DOULCHARD CYCLO	18	112
1229	CYCLO CLUB BOEN LIGNON	42	112
8035	VELO CLUB NANS LES PINS LA STE BAUME	83	111

300	A C B EST	94	111
7573	CYCLO CLUB CHAPELAIN	44	111
1297	CYCLO CLUB METZ	57	111
2204	LES MAILHOUNS	64	111
5127	VC ST GILLES CYCLOTOURISME	85	111
812	VELO CLUB VERNONNAIS	27	110
4805	C.C. CARQUEIRANNAIS	83	110
5850	VELO EVASION SAVERNE ET ENV	67	110
1438	CYCLO CLUB LIMOUX	11	109
7996	VELO CLUB DE VILLENEUVE D ASCQ	59	109
6810	GUJAN MESTRAS CYCLO	33	109
745	AMI ROUSSILL CYCLOTOURISME	66	109
6755	VELO CLUB SANCEEN	10	109
2283	RAYON D OR DE LA CRAU	13	109
3874	C C LINAS MONTLHERY	91	109
4372	AMI CYCLISTE DE PIPRIAC	35	108
2822	AMICALE CYCLO SOULTZ S/ FORETS	67	108
844	RANDONNEURS DE STRASBOURG	67	108
994	C.T. ALBERTVILLOIS	73	107
1994	ASS CYCLO FIGEACOISE	46	107
5843	SAINT SYLVAIN D ANJOU	49	106
7193	BIKE BEL AIR CLUB	13	106
6917	ETOILE CYCLO CLUB PHALEMPIN	59	106
226	PEDALE COMPIEGNOISE CYCLO	60	106
2626	UNION SPORTIVE ANDERNOSIENNE	33	106
771	CAHORS CYCLOTOURISME	46	106
7448	AMIS CYCLOS DE L ARDRESIS	62	106
2761	ESPERANCE CHARTRES BRET CYCLO	35	105
110	CYCLOTOURISTES BELFORTAINS	90	105
154	CYCLO TOURISTES YONNAIS	85	105
5743	VELO CLUB REGION DE MANDRES	94	105
4634	AMI CYCLO MIZERIEUX	1	105
4129	LES CYCLOS DE ST GEORGES	28	105
789	VELO SPORT CYCLO HYEROIS	83	104
822	CYCLOTOURISTES ST JUST ST RAMBERT	42	104
3811	ENTENTE CYCL HAUT BUGEY	1	104
7641	VTT LYON OUEST	69	104
758	C.C. VERSAILLES PORCHEFONTAINE	78	103
4826	CYCLO EVASION ST HILAIRE DE BRETHMAS	30	103
581	CYCLO RANDON LIEVINOIS	62	102
7561	MIRIBEL VTT	1	102
4274	A C SPORT CORMEILLAIS	95	101
5240	AS BALLAINVILLIERS SECTION CY	91	101
3282	TREILLIERES VELO CLUB DU GESVRES	44	101
4049	VELO CLUB MONTERBLANC	56	101
889	UCS CYCLO COSNE SUR LOIRE	58	101
4232	RAND CYCLO ERNEE	53	101
1796	STADE VALERIQUEAIS CYCLOTOURISME	76	101
1696	SPORTING CLUB ST AMANDOIS	18	101
1369	VAISON CYCLO NATURE	84	101
3132	VELO CLUB DU PAYS DE GUER	56	101
1099	CYCLO CLUB RIOMOIS	63	101
3832	HIRIBURUKO AINHARA	64	100
4793	A.S.C.A. ST AUBIN	72	100
3335	CYCLO CLUB CHABEUIL	26	100



Responsables : Martine Cano et Christian Proponet - N° ISSN : 1634-5290

Diffusion : membres du Comité directeur, chargés de mission,
membres des commissions nationales et conseils disciplinaires, présidents de Comités régionaux et départementaux,
présidents de clubs, Centre cyclotouriste des 4 Vents, représentants départementaux élus des membres individuels,
président d'honneur : Jean-Michel Autier.